



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PLAN DÉPARTEMENTAL
DE LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES FAITES
AUX FEMMES :
COMBATTRE LES
VIOLENCES SEXISTES ET
SEXUELLES
DANS LE DOUBS**

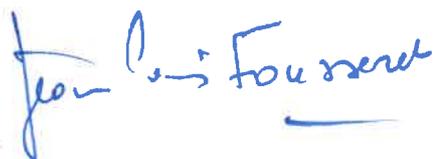
2020-2022

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

**RÉAGIR
PEUT TOUT
CHANGER**

#NeRienLaisserPasser

Le Maire de Besançon,
Président de Grand Besançon Métropole



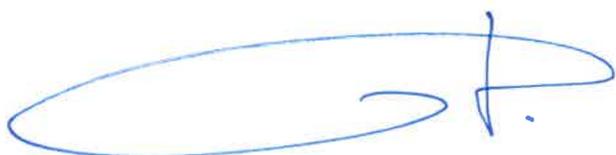
Jean-Louis FOUSSERET

Le Président du Grand Pontarlier



Patrick GENRE

La Vice-Procureure de la République
près le TGI de Montbéliard



Julie FERGANE

Le Procureur de la République
près le TGI de Besançon



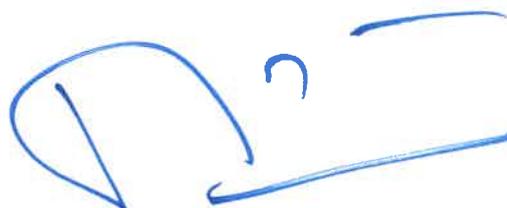
Etienne MANTEAUX

La Présidente du Conseil
départemental du Doubs



Christine BOUQUIN

Le Préfet du Doubs



Joël MATHURIN

PRÉAMBULE

La lutte contre les violences faites aux femmes représente une priorité forte. Elle fait l'objet d'une politique publique depuis de nombreuses années, avec un arsenal législatif profondément renforcé et des dispositifs déployés sur l'ensemble du territoire.

Le 5^{ème} plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes (2017-2019) s'est organisé autour de mesures permettant aux femmes victimes de violences d'accéder à leurs droits, d'être protégées et accompagnées pour sortir des violences et de se reconstruire. L'égalité femmes / hommes a été reconnue grande cause nationale du quinquennat le 25 novembre 2017 par le Président de la République

Si l'accompagnement et la mise à l'abri des femmes victimes de violences a progressé, en revanche, les faits de violences et le nombre de victimes restent dramatiquement stables. En France, toutes les sept minutes, une femme est violée ; tous les deux jours et demi, une femme meurt sous les coups de son compagnon ou ex-compagnon ; 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences dans le couple. Derrière ces chiffres, il y a des femmes, des enfants dont le quotidien est fait de souffrances et de peur. Ces violences sont inacceptables.

Si le combat dépend des pouvoirs publics, il doit impliquer l'ensemble de la société. C'est le sens du Grenelle qui s'est tenu entre le 3 septembre et le 3 novembre 2019 au niveau national et départemental. A travers les réunions de travail et d'échange, il a permis de mobiliser les partenaires afin d'aller au-delà des actions et dispositifs antérieurs et faire des propositions d'améliorations adaptés à la réalité du département.

Il est de notre ressort de donner l'impulsion nécessaire au changement des mentalités pour à travers la sensibilisation, la formation et la prévention, de mieux faire connaître les dispositifs et de faciliter le travail en réseau des acteurs afin que les situations soient suivies et de mettre en place ou développer des dispositifs au niveau du département mais également au sein des instances territoriales tels que les CLSPD ou CISPd.

La formalisation de ce plan départemental, à travers l'engagement des services de l'État, des collectivités locales et des associations traduit la volonté d'agir ensemble, chacun dans son rôle et au plus près du territoire.

Les violences faites aux femmes sont séculaires. Il faut combattre leur banalisation en usant de mots adaptés pour les nommer. Il faut également combattre l'isolement des victimes, l'impunité des auteurs et soutenir les actions permettant aux enfants de se construire.

Telle est l'ambition de ce programme de lutte contre les violences faites aux femmes pour les trois prochaines années.

Nous tenons à remercier collectivement tous les acteurs mobilisés autour de cette grande cause.

Le Maire de Besançon,
Président de Grand Besançon Métropole

Le Président du Grand Pontarlier

Jean-Louis FOUSSERET

Patrick GENRE

La Vice-Procureure de la République
près le TGI de Montbéliard

Le Procureur de la République
près le TGI de Besançon

Julie FERGANÉ

Etienné MANTEAUX

La Présidente du Conseil
départemental du Doubs

Le Préfet du Doubs

Christine BOUQUIN

Joël MATHURIN

Le travail de la commission départementale de lutte contre les violences faites aux femmes transformée en groupe de travail départemental sur les violences faites aux femmes du Conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre les drogues, les dérivés sectaires et les violences faites aux femmes en 2007 a été installée dans le Doubs le 19 novembre 2018.

Son objectif a été de formaliser les dispositifs structurants pour les femmes (accueil, hébergement, écoute et conseils juridiques), de développer les partenariats avec les professionnels pour formaliser un parcours des victimes mobilisant des professionnels formés à cette thématique (police, gendarmerie, justice, médecins, travailleurs sociaux...) et de proposer de nouveaux dispositifs (déjà mis en place mais parfois non reconduits) visant à l'amélioration de ce parcours, en fonction du contexte local, tout en répondant aux attentes des plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes.

Aujourd'hui, le département est doté de nombreux dispositifs initiés à partir des premières formations interministérielles sur les violences faites aux femmes. Au delà des formations, des référents violences conjugales (VIF) dans les services de police et de gendarmerie ont été désignés ou renforcés dans leur rôle. En 2015, une intervenante sociale du Conseil départemental dans les services de police avait été installée sans que le poste soit reconduit. L'objectif de ce plan, est de proposer la mise en place de 2 postes sur le secteur de Besançon et sur le secteur de Montbéliard. Le dispositif ALTERITE a également été mis en place en 2018 à travers 15 places CHRS pour les auteurs. En 2013, l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences a été créé puis, suite à la loi du 4 Août 2014, le téléphone grave danger (TGD) et des stages de responsabilisation des auteurs de violences ont permis, dès 2015, d'augmenter les dispositifs de prise en charge des femmes et de développer le partenariat nécessaire à la création d'un réseau d'acteurs sur ce sujet.

Ces actions ont été initiées dans la complémentarité avec les dispositifs structurels d'accueil, d'écoute et d'hébergement des femmes victimes de violences que sont :

- Pour l'hébergement des femmes :
 - Solidarité Femmes 25 : structure dédiée à l'hébergement des femmes victimes de violences (urgence et CHRS)
 - Le Roseau : structure d'hébergement pour les femmes dont les femmes victimes de violences
- le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF25) : information juridique des femmes sur l'ensemble du département
- France Victimes 25 Besançon et Montbéliard : information juridique à toutes les personnes victimes
- l'accueil de Solidarité femmes 90 sur le secteur du pays de Montbéliard
- l'accueil de jour pour les femmes victimes de violences, créée en 2013 par Solidarité Femmes 25
- les LAEO (lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation)
 - Solidarité Femmes 25 pour Besançon, Pontalier, Morteau, Valdahon et Baume Les Dames
 - CIDFF 25 pour le Pays de Montbéliard

Les Chiffres locaux des violences au sein du couple dont sont victimes les femmes

Pour la police et la gendarmerie dans le Doubs, les plaintes pour violences sur conjoint/concubin/passe ou ex dont les femmes sont victimes sont au nombre de 1 040 en 2017 et de 1 085 en 2018.

Dans le Doubs, deux décès de femmes relevant des violences conjugales ont été recensés en 2018 sans compter ceux transcrits de la rubrique *crime passionnel*, relevant parfois de violences au sein du couple. La problématique départementale liée aux chiffres officiels sur les violences faites aux femmes se situe essentiellement sur les violences au sein du couple, même si les phénomènes prostitutionnels sont identifiés, ils sont traités dans une commission spécialisée.

Selon les forces de l'ordre, il semble que les campagnes nationales et les actions de communications locales impactent sur le nombre d'appels et de plaintes enregistrées. Le contexte national peut aussi avoir un impact, mais relativement marginal.

Au-delà des chiffres, les associations ont développé des outils permettant la prise en charge des femmes victimes, des auteurs et des actions de sensibilisation des partenaires.



5 millions d'euros pour 1 000 nouvelles places d'hébergement



Plateforme de géolocalisation des places d'hébergement pour les professionnels



Accès à la garantie VISALE



Audit sur l'accueil des femmes victimes de violences dans 400 commissariats et brigades de gendarmerie



Protocole unique d'évaluation du danger pour les policiers et gendarmes



Généralisation du dépôt de plainte à l'hôpital



Procureurs spécialisés et traitement en urgence sous 15 jours dans les 172 tribunaux



Bracelet anti-rapprochement, posé sous les 48h après le prononcé de la mesure



Possibilité de suspendre ou aménager l'exercice de l'autorité parentale, lors de l'examen d'une plainte



Suspension de plein droit de l'autorité parentale en cas d'homicide volontaire

1. PRÉVENIR **SENSIBILISER ET CONSTITUER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES** **AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LE PREMIER CONTACT**

- 1.1** Sensibiliser/former les acteurs en charges des femmes victimes de violences **p. 9**
- 1.2** Eduquer à l'égalité dès la petite enfance..... **p. 10**
- 1.3** Mobiliser les acteurs autour du 25 novembre..... **p. 11**
- 1.4** Sensibiliser et former des professionnels de santé : prévention et détection..... **p. 12**
- 1.5** Faire des violences un axe prioritaire dans les 4 CLSPD et la CISP..... **p. 14**
- 1.6** Travailler en réseau sur l'arrondissement de Pontarlier : procédure..... **p. 15**
- 1.7** Mettre en réseau des partenaires départementaux sur la base de référents identifiés pour le traitement des situations..... **p. 16**
- 1.8** Mobiliser les CMS et les services de PMI dans les parcours des femmes victimes de violences..... **p. 17**

2. AIDER LES VICTIMES **AMÉLIORER L'HÉBERGEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT** **DES FEMMES ET DES ENFANTS**

2.1. LES STRUCTURES

- 2.1.1** Accueil, écoute et information
 - LAEO (Besançon et Pontarlier - Solidarité femmes et Montbéliard - CIDFF25)..... **p. 19**
 - Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFFF25) : information juridique des femmes..... **p. 22**
- 2.1.2** Construction de l'autonomie
 - Accueil de jour des femmes victimes de violences..... **p. 23**
 - France Victimes 25 - Besançon..... **p. 24**
 - France Victimes 25 - Montbéliard..... **p. 26**
- 2.1.3** Hébergement et mise à l'abri
 - SIAO : Hébergement des femmes victimes de violences..... **p. 28**
 - Le Roseau (ADDSEA)..... **p. 29**
 - Solidarité Femmes 25..... **p. 32**
 - Solidarité Femmes 90..... **p. 34**

2.2. LES DISPOSITIFS

- 2.2.1** Intervenant social dans les services de police et de gendarmerie..... **p. 36**
- 2.2.2** Actions CHRS Le Roseau : Sport et inclusion sociale, maison digitale, ateliers..... **p. 37**
- 2.2.3** Halte de nuit..... **p. 41**
- 2.2.4** Référents Violences intra-familiales (VIF) dans les services de police et de gendarmerie..... **p. 42**
- 2.2.5** Groupe de parole pour les femmes victimes de violences sexuelles accompagnées par les associations..... **p. 43**
- 2.2.6** CIDFF : Projet de permanence juridique au sein de Solidarité Femmes et Le Roseau..... **p. 44**
- 2.2.7** CHU : Formalisation d'un protocole interne d'intervention - Formation 2020 - Future permanence de Solidarité Femmes..... **p. 45**
- 2.2.8** Soutien à la parentalité - Solidarité Femmes 25..... **p. 48**
- 2.2.9** Stage d'auto-défense - Solidarité Femmes 25..... **p. 50**
- 2.2.10** Ateliers spécifiques - Solidarité Femmes 25..... **p. 51**

3. SANCTIONNER

LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE DES AUTEURS **APPROCHE INTÉGRÉE - PROTECTION DE L'ENFANCE**

- 3.1** ALTERITE : Dispositif pour les auteurs de violences..... **p. 54**
- 3.2** Téléphone Grave Danger (TGD)..... **p. 56**
- 3.3** Stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple..... **p. 57**
- 3.4** Projet de développement d'une approche intégrée de la prise en charge des auteurs et des victimes..... **p. 60**
- 3.5** Groupe de parole à visée thérapeutique (couple)..... **p. 61**
- 3.6** Suivi et analyse des chiffres relatifs aux plaintes..... **p. 62**
- 3.7** Déferrement des auteurs de violences..... **p. 63**
- 3.8** Projet de création de places pour les auteurs de violences sur le secteur de Montbéliard..... **p. 64**

1 PRÉVENIR : SENSIBILISER ET CONSTITUER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

SENSIBILISER ET FORMER LES ACTEURS EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

CONTEXTE	Dans le cadre de la diffusion de la connaissance des problématiques de lutte contre les violences faites aux femmes, il est important de mettre en place des journées de formation, sensibilisation, séminaires et colloques
OBJECTIFS DE L'ACTION	Former et sensibiliser les acteurs à la compréhension des violences faites aux femmes Proposer des actions de formation aux acteurs intervenant dans le parcours des victimes de violences pendant la durée du plan : <ul style="list-style-type: none">• 2020 à 2022 : formations interministérielles et inter-partenariales chaque année sur le thème des violences faites aux femmes sur chaque territoire infra-départemental : Besançon, Montbéliard et Pontarlier dans le cadre de l'appel à projet régional de la direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité (DRDFE)• Réalisation de colloques, conférences, réunions d'informations collectives par les collectifs bisontins et sur le Pays de Montbéliard : A l'occasion du 25 novembre : séminaire des référents égalité F/G de l'académie de Besançon, formation proposée par la DDDFE - Emmanuelle PIET, conférence organisées par les associations (CIDFF 25, Solidarité Femmes 25, OLF...) mais également tout au long de l'année et du plan :<ul style="list-style-type: none">• conférence portée par l'IRTS chaque année (30 janvier 2020)• réunion d'information à programmer lors des réunions de groupement de la gendarmerie (suite Grenelle)• mobiliser le service des étrangers et CADA• diffuser la plaquette départementale des contacts aux Mairies via les associations de Maires
CONTENU Mode d'interventions	Les associations et partenaires chargés d'intervenir sur la thématique identifiée en lien avec la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité dans le cadre d'un appel à projet ou suite à la sollicitation de partenaires
PORTEURS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none">• Les services de l'État• Les associations et partenaires spécialisés sur l'accompagnement des femmes victimes
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none">• BOP 137 « Droits des femmes et égalité »• Fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan de stage et actions financées

ÉDUIQUER À L'ÉGALITÉ DÈS LA PETITE ENFANCE

CONTEXTE	Dans le cadre de la prévention des violences faites aux femmes, l'éducation à l'égalité et la prévention des comportements sexistes
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les professionnels de l'Éducation Nationale et constituer un réseau dédié de référents égalité FG Former les animateurs périscolaires (CEJ de la DDCSPP 25) Sensibiliser les élèves Sensibiliser les jeunes (Mission Locale, PJJ ...)
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> Au sein de l'éducation nationale : mobilisation des référents égalité FG pour la mise en œuvre d'actions au sein des établissements scolaires : séminaire, mobilisation des référents sur des colloques et/ou actions initiées par la DDDFE ou ses partenaires Action à destination des jeunes des Missions Locales de Besançon : garanties jeunes ciblés par le CIGCS Actions des associations au sein des établissements scolaires : Solidarité Femmes , CIDFF 25, FETE à travers des actions de sensibilisation dont une action expérimentale dans les écoles primaires en 2019 sur le secteur de Pontarlier Le collectif mixité porté par le Centre Social de Valentigney : intervention sur PMA
PORTEURS DE L'ACTION	Les partenaires du groupe de travail départemental de lutte contre les violences faites aux femmes en fonction des actions conduites
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les partenaires du groupe de travail départemental
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> BOP 137 «Droits des femmes et égalité» Temps de travail des agents Collectivités
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre d'actions réalisées

MOBILISER LES PARTENAIRES AUTOUR DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES (25 NOVEMBRE)

CONTEXTE	La journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre est un temps de mobilisation des associations spécialisées sur le sujet ou agissant sur le sujet des droits des femmes pour communiquer en vue de sensibiliser le grand public et les professionnels sur ce sujet.
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des manifestations : Le collectif associatif de Besançon propose un programme avec le soutien de la ville de Besançon sur une ou deux semaines : Solidarité Femmes 25 pilote ce collectif composé d'une quinzaine d'associations Le collectif mixité piloté par le Centre Social de Valentigney propose des actions sur le Pays de Montbéliard toute l'année avec une action autour du 25 novembre Le CIDFF 25 propose une action sur Pontarlier
CONTENU Mode d'interventions	Au-delà des actions dédiées, les formations interministérielles sur les violences conjugales sont très souvent programmées autour de cette date
PORTEURS DE L'ACTION	Manifestation avec programme spécifique
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les associations mobilisées sur la thématique des droits des femmes et de l'égalité
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> L'État Les collectivités : Ville de Besançon, Pontarlier, PMA Credits du BOP 137 pour formations interministérielles Ville de Besançon Pontarlier Pays de Montbéliard Agglomération
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Réunion de bilan pour le collectif 25 et bilan des actions

SENSIBILISER ET FORMER LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

CONTEXTE	Le rôle des professionnels de santé est essentiel dans le parcours des femmes victimes de violences, généralistes, infirmiers, personnels des urgences, sage-femmes, sont au contact des femmes victimes de violences et leur rôle de détection, relai et orientation vers les professionnels et les interlocuteurs judiciaires est central.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Sensibiliser et former les professionnels de santé
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le travail de sensibilisation et formation du personnel hospitalier initié depuis de nombreuses années en lien avec le projet de protocole et la permanence de Solidarité Femmes 25 • Mobiliser les médecins libéraux via le Conseil de l'ordre sur la prévention et la détection des violences faites aux femmes : proposer une action de sensibilisation ou de formation par les associations spécialisées • Injonction de soins : la mesure d'injonctions de soins est une mesure décidée par le juge, dans le cadre d'une instruction pour les violences conjugales. Elle concerne l'auteur des violences. Elle sert à éviter des récidives et peut être une alternative à une peine d'emprisonnement. 4 médecins psychiatres agréés assurent cette fonction dans le Doubs. Les actes sont rémunérés par l'ARS. • Travail avec le Conseil de l'Ordre des médecins pour constituer un réseau de volontaires pour les certificats médicaux de constatations médico-légales • Enquête en cours : menée par l'ARS dans les établissements hospitaliers en application de l'instruction DGOS du 16 septembre 2019 relative à la réalisation d'une état des lieux des centres de prise en charge des femmes victimes de violences. • Mise en place d'une formation sur les violences conjugales par le réseau de périnatalité de Franche-Comté • Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) : travaux d'écriture en cours. Le sujet des violences conjugales y est abordé. • Travailler sur les modalités de signalement • Mobiliser les référents identifiés par la CHU dans la brochure de contacts entre professionnels
PORTEURS DE L'ACTION	Les associations spécialisées sur les violences faites aux femmes en lien avec les professionnels de santé

PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • CHRU • Ordre des médecins • Associations spécialisées
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • ARS • BOP 137 « Droits des Femmes et Egalité » • CHRU pour la formation de ses personnels
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre de personnels médicaux sensibilisés

LES VIOLENCES FAITES AU FEMMES - AXE PRIORITAIRE DANS LES 4 CLSPD OU CISPd DU DÉPARTEMENT

CONTEXTE	Dans le cadre de la mobilisation de l'ensemble des acteurs sur le sujet des violences faites aux femmes, les instances de pilotage de la prévention de la délinquance des communes ou des intercommunalités mettent en œuvre des actions se traduisant par des soutiens aux associations et peuvent susciter, au-delà de ce soutien associatif, la création d'une instance de suivi des situations permet de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux sur ce sujet.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Faire de cette thématique une priorité des CLSPD/CISPd et constituer le cas échéant un groupe de travail relevant des CLSPD/CISPd sur le thème notamment des violences faites aux femmes, avec une forte attention aux situations individuelles. L'objectif sera de formaliser à terme des contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles.
CONTENU Mode d'interventions	Proposer un suivi des situations sous l'impulsion de la commune selon un calendrier à définir avec les principaux acteurs chargés du traitement des situations des femmes.
PORTEURS DE L'ACTION	Les collectivités pilotant un CLSPD (Besançon) ou CISPd (Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de Communes du Grand Pontarlier, Communauté de Communes du Val de Morneau)
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les membres du groupe de travail départemental sur les violences faites aux femmes chargés du suivi des femmes victimes de violences et de la DDDFE en fonction de sa disponibilité
FINANCEMENT	Pas de financement nécessaire – actions s'inscrivant dans les financements attribués aux structures chargées de l'accompagnement des femmes
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions réalisées au sein de chaque commune • Nombre de situations traitées

MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU TERRITORIALISÉ D'ACTEURS SUR LE HAUT-DOUBS

CONTEXTE	En janvier 2019, un groupe de travail spécifique « violences faites aux femmes » a été créé au sein de l'observatoire de la sécurité de Pontarlier. Le travail de partenariat entre les acteurs intervenants à destination des femmes victimes de violences a permis de constituer un réseau.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Optimiser les réponses à apporter dans le cadre du développement du dispositif et des actions mises en place sur le territoire répondant à des besoins identifiés
CONTENU Mode d'interventions	Poursuite régulière des réunions du groupe de travail dédié « violences faites aux femmes »
PORTEURS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Sous-préfecture • DDDFE 25
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les acteurs locaux : Police, gendarmerie, CCAS, CMS, associations spécialisées, hôpital, CAF, établissements scolaires...
FINANCEMENT	Pas de financement dédié mais mobilisation des dispositifs de droits commun en fonction des constats : <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de place d'hébergement suite au Grenelle • Moyens supplémentaires pour les permanences de Solidarité Femmes 25 • Développement du partenariat avec les professionnels de santé
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan sectorisé quantitatif et qualitatif des différents niveaux d'actions menées (accueil, orientation, hébergement, accompagnement)
COMMENTAIRES	Engagement coordonné et concerté de l'ensemble des partenaires

MISE EN RÉSEAU DES PARTENAIRES DÉPARTEMENTAUX : RÉFÉRENTS BROCHURE FORMALISÉE

CONTEXTE	Dans le cadre des actions conduites par chaque partenaire, l'analyse de situations concrètes a permis de mettre au jour la nécessité de formaliser le réseau d'acteurs sur la base de contacts directs entre tous les professionnels intervenant sur les actions à réaliser pour les femmes étant hébergées ou devant quitter le domicile.....l'objectif est de faciliter les procédures d'accès aux droits par les professionnels à travers la désignation de référents dans chaque structures (administrations, associations, structures...)
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un document centralisant les contacts directs des professionnels Diffuser ce document et centraliser sa mise à jour
CONTENU Mode d'interventions	Document avec les coordonnées directes des référents
PORTEUR DE L'ACTION	DDDFE pour formalisation du document
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les professionnels intervenant dans le parcours de la victime ; caf ? CPAM , Police, Gendarmerie, SIAO, associations...
FINANCEMENT	Pas de financement mais du temps de travail
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Évaluation de suivis pour tester les modalités d'intervention

RÔLE DES CMS ET DE LA PMI DANS LE PARCOURS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

CONTEXTE	Le Département du Doubs est pleinement engagé dans la prévention et l'accompagnement des femmes victimes de violence à travers ses différentes missions de solidarités humaines. Il agit sur 3 axes en matière de prévention, de protection et d'accompagnement des femmes et des enfants victimes des violences conjugales.
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la coordination des acteurs généralistes et spécialisés dans le parcours des femmes victimes de violences Optimiser la qualité de prise en charge et d'accompagnement des victimes
CONTENU Mode d'interventions	<p>Les travailleurs sociaux du Département, dans les centres médico-sociaux (CMS) et les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF), participent au quotidien à l'accompagnement social des femmes victimes de violence :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ecoute, orientation vers un accompagnement médico-social, accompagnement au logement, aides financières dans l'attente des démarches juridiques... Identification des problématiques des femmes victimes de violences et mise en lien avec les associations spécialisées (CIDFF 25, Solidarité Femmes...) et les services de police et de gendarmerie Relais et diffusion des supports d'information sur l'ensemble des acteurs départementaux (brochure...) Mobilisation des travailleurs sociaux et personnels des PMI sur les actions de formation, sensibilisation sur le sujet des violences faites aux femmes
PORTEUR DE L'ACTION	Département du Doubs à travers ses Directions Territoriales des Solidarités Humaines et Centres Médico-Sociaux
PARTENAIRES DE L'ACTION	L'action du Département est complémentaire de celle de la justice ou du soin. Elle se concentre sur l'écoute et l'accompagnement des femmes. Le Département privilégie les approches globales (judiciaires mais aussi sociales et médico-sociales) et les accompagnements dans la durée.
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Département du Doubs
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Critères internes de suivi d'activité des CMS

2

AIDER LES VICTIMES : ACCUEIL, ÉCOUTE, INFORMATION ACCOMPAGNEMENT ET HÉBERGEMENT DES FEMMES

LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION : LAEO DE MONTBÉLIARD

CONTEXTE	Les CIDFF accompagne les femmes victimes de violence. Dans le cadre des entretiens juridiques, les situations de violence sont évoquées ou constatées.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Accompagnement personnalisé et global des femmes victimes de violences : Ecouter, répéter, informer, accompagner pour toutes les violences sexistes (violences conjugales, viols et agressions sexuelles, harcèlement sexuel, mutilations sexuelles, mariages forcés, prostitution).
CONTENU Mode d'interventions	Sur Montbéliard, la juriste du bassin propose toutes les semaines un accompagnement spécifique et globale, plus développé que lors des entretiens juridiques classiques. Cet accompagnement est essentiel pour rassurer la victime des appréhensions qu'elle pourrait connaître mais surtout pour lui permettre de bien connaître ses droits, ses possibilités d'actions, sa mise en sécurité et sa mise en confiance envers elle et les partenaires et institutions. Que ces femmes soient ou non dans une procédure pénale, elle les accueille et les informe sur leurs droits, identifiant leurs difficultés afin de leur proposer un accompagnement global dans leurs démarches policières, judiciaires, médicales, sociales et professionnelles.
PORTEUR DE L'ACTION	CIDFF du Doubs
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les associations France Victimes et solidarité femmes 90, la CAF, le parquet et le commissariat
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • DRDFE • FIPD
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilans qualitatifs et quantitatifs (outil statistique violences national)
COMMENTAIRES	Partenariat avec le commissariat et la vice procureur. Difficulté : augmentation sensible des accompagnements et sollicitations importantes des partenaires locaux

**LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION :
LAEO DE PONTARLIER**

CONTEXTE	Permanence d'accueil à Pontarlier, sur rendez-vous, le premier mardi après-midi de chaque mois
OBJECTIFS DE L'ACTION	Accueillir, informer, orienter les femmes victimes de violence conjugale
CONTENU Mode d'interventions	Entretien d'aide individuel
PORTEUR DE L'ACTION	Solidarité Femmes 25
PARTENAIRES DE L'ACTION	Ville de Pontarlier, Conseil Départemental du Doubs, CIDFF, ADDSEA, Police, Gendarmerie, Hôpital...
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Ville de Pontarlier • Conseil Départemental du Doubs • DRDFE
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre de personnes reçues, pour un premier entretien ou pour un accompagnement
COMMENTAIRES	Au vu des statistiques, une permanence une demi-journée est insuffisante pour accueillir les femmes victimes de violence conjugale, il est par ailleurs difficile d'entretenir un réseau avec peu de présence. Cette présence n'est pas financée à hauteur des frais réellement engagés.

**LIEU D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION :
LAEO DE MORTEAU**

CONTEXTE	Permanence d'accueil à Morteau sur rendez-vous, le quatrième lundi matin de chaque mois
OBJECTIFS DE L'ACTION	Accueillir, informer, orienter les femmes victimes de violences conjugales
CONTENU Mode d'interventions	Entretien d'aide individuel
PORTEUR DE L'ACTION	Solidarité Femmes 25
PARTENAIRES DE L'ACTION	Conseil Départemental du Doubs, CCAS de Morteau, CIDFF, ADDSEA, Gendarmerie...
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • DRDFE • Mise à disposition de locaux par le Conseil départemental
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Nombre de personnes reçues pour un premier entretien ou pour un accompagnement
COMMENTAIRES	Peu de lisibilité car la permanence a débuté en septembre 2019, toute fois la demande est là et une demi-journée peut à terme être insuffisante. Nécessité de développer le réseau de partenaires locaux. Les communes du Val de Morteau doivent être sollicitées pour le financement de la permanence

INFORMATION JURIDIQUE DES FEMMES SUR LE DÉPARTEMENT : PERMANENCE DE PROXIMITÉ POUR TOUTES LES FEMMES

CONTEXTE	<p>Agrement du CIDFF du Doubs pour l'accès aux droits</p> <p>Informations juridiques à travers des entretiens confidentiels, gratuits et anonymes</p> <p>A destination des femmes et des familles</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Permettre au public de connaître ses droits pour les faire valoir Aide aux démarches administratives et informations juridiques Détection de toutes les formes de violences faites aux femmes et accompagnement personnalisé et global
CONTENU Mode d'interventions	<p>Accueil et accompagnement de femmes victimes de violences. Prise en charge des situations spécifiques liées aux violences et orientation vers les partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> 19 permanences juridiques dans le département (1 supplémentaire en discussion à la Préfecture -1ers sapsins) dans les CCAS, MSAP, Mairies ou autres 1 permanence juridique téléphonique une fois par semaine 3 juristes sur les bassins de Pontarlier, PMA, Besançon(2,6 ETP) 1 assistante (80 %) premier accueil physique et téléphonique ½ temps de directrice
PORTEUR DE L'ACTION	CIDFF du Doubs
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les lieux d'accueil
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> DRDFE GGET CD CR CAF Villes et agglomérations
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilans qualitatifs et quantitatifs par permanence (outil statistique national)
COMMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> Etude de financement complémentaire sur la ville de Besançon Etude de financement complémentaire sur Pays de Montbéliard Agglomération Augmentation sensible des demandes du public liées aux situations de violences et augmentation du temps dédié par les juristes aux accompagnements systémiques

ACCUEIL DE JOUR POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES/AU SEIN DU COUPLE

CONTEXTE	<p>Dispositif Départemental, l'accueil de jour est un accueil inconditionnel en accès libre et anonyme dans nos locaux à destination des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Soutenir et informer les femmes victimes de violences conjugales sans démarche préalable.</p> <p>Prévenir et gérer les situations d'urgence, en particulier préparer, éviter ou accompagner le départ en urgence du domicile.</p>
CONTENU Mode d'interventions	<p>L'accueil de jour propose aux femmes la possibilité de venir nous rencontrer, sans prendre rendez-vous. Un espace dédié aux enfants permet leur accueil lorsqu'ils accompagnent leur mère.</p> <p>L'accueil proposé prend la forme d'entretiens individuels, mais aussi d'ateliers collectifs ou non, proposés par les bénévoles (cours de Français, shiatsu, sophrologie, coiffure...) et un accès gratuit à une frîperie dans nos locaux.</p> <p>Les entretiens individuels sont assurés par une travailleuse sociale spécialement formée aux violences de genre et aux outils développés pour l'intervention auprès de ce public particulier : le cycle de la violence, le processus «d'emprise» de l'auteur, et leurs conséquences.</p> <p>Parmi les prestations complémentaires que nous offrons dans le cadre de l'accueil de jour, les femmes ont accès au téléphone, à internet, à un espace de détente et de repos (bibliothèque). Elles peuvent demander l'ouverture d'une boîte postale (demande d'aide juridictionnelle, avocat, demande de logement).</p>
PORTEUR DE L'ACTION	Solidarité Femmes 25
PARTENAIRES DE L'ACTION	Acteurs et dispositifs du réseau : services sociaux, services judiciaires, services de Police/gendarmerie, services médicaux, 115, SIAO, logement...
FINANCEMENT	DRDFE, Conseil Départemental, Participation de la Ville de Besançon souhaitée (subvention unique l'année de la création de l'AJ en 2014)
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes reçues dans le cadre de l'accueil de jour Nombre de femmes ayant un autre rendez-vous après ce 1^{er} contact Nombre de femmes bénéficiant d'un suivi après ce premier contact Nombre de femmes bénéficiant d'un hébergement après ce 1^{er} contact Type de demandes, réponses apportées
COMMENTAIRES	<p>En 2018, 621 femmes et 146 enfants exposés ont bénéficié de l'AJ dont 170 femmes pour une première rencontre, 67 d'entre elles ont pris un autre rendez-vous, 25 femmes ont été suivies et 3 femmes ont été hébergées dans nos dispositifs d'hébergement.</p>

AIDE ET ASSISTANCE DES VICTIMES DE VIOLENCES DE COUPLE SUR RÉQUISITION DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

CONTEXTE	<p>Article 41 du Cpp : le procureur de la République peut également recourir à une association d'aide aux victimes ayant fait l'objet d'un conventionnement de la part des chefs de la Cours d'Appel afin qu'il soit porté aide à la victime de l'infraction</p> <p>Recours à cette disposition légale dans le cadre des comparutions immédiates (CI) et comparutions par procès-verbal (CPPCV), notamment pour les violences de couple</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Permettre aux victimes de faire valoir leurs droits ou, au moins, les préserver au cours de l'audience à venir</p>
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> Démarche pro-active de FV 25 Besançon envers les victimes de violences Informations sur la constitution de partie civile, sur les poursuites engagées, la Juridiction saisie, le déroulé de l'audience, la situation de l'auteur... Si souhaitée, mise en lien avec un avocat de la permanence pénale Evaluation de la situation, de la vulnérabilité de la victime de violences conjugales et de ses besoins éventuels de protection immédiate
PORTEUR DE L'ACTION	France Victimes 25 Besançon
PARTENAIRE DE L'ACTION	Procureur de la République - Barreau de Besançon
FINANCEMENT	Ministère de la Justice

EVVI : ÉVALUATION PERSONNALISÉE DES VICTIMES

CONTEXTE	<p>Directive européenne « victimes » du 25 octobre 2012 établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes.</p> <p>Transposée par la loi du 17 août 2015 : article 10-5 du cpp</p> <p>Circulaire du 9 mai 2019 relative à l'amélioration du traitement des violences conjugales et à la protection des victimes</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les victimes qui, en raison de la nature de l'infraction subie (violences conjugales, sexuelles...) ou de leurs caractéristiques personnelles (isolement, mauvaise maîtrise du français, difficultés psychologiques, économiques...) sont particulièrement exposés à des risques de représailles ou d'intimidation de la part de l'auteur ou à des risques de victimisations secondaires. Evaluer les besoins de protection à mettre en place pour la victime et son entourage (famille, enfant)
CONTENU Mode d'interventions	<p>Évaluation en 2 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une première évaluation générale et large est réalisée par les services enquêteurs pour déterminer les situations à risque Une seconde, approfondie est réalisée par FV 25 Besançon, sur réquisition du procureur de la République, avec l'accord de la Victime <p>Dans l'objectif d'évaluer les besoins de protection et y apporter des réponses en lien avec l'intervenant social mis en place par France Victimes 25 Besançon</p> <p>Mesures de protection possibles : assistance juridique pour la saisine du JAF aux fins d'OP ; hébergement d'urgence, accompagnement social ou administratif ; TGD</p>
PORTEUR DE L'ACTION	France Victimes Besançon
PARTENAIRE DE L'ACTION	Procureur de la République – Services enquêteurs
FINANCEMENT	Ministère de la justice - FIPD
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Réunions de coordination / échanges

FRANCE VICTIMES 25 MONTBÉLIARD

<p>CONTEXTE</p>	<p>L'association France Victimes Nord Franche-Comté est appelée à prendre en charge toutes les victimes d'infractions pénales, les victimes d'attentats, d'accidents collectifs et les sinistrés de catastrophes naturelles majeures. L'article 42-II de la réforme pour la justice de la loi n°2019-222 du 23/03/2019 modifie les articles 10-2 et 41 in fine du CPP portant agrément de l'Etat pour les associations France Victimes de manière à clarifier leur rôle par rapport aux associations de victimes.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Prise en charge globale des femmes, des hommes et des mineurs victimes d'infractions dans le cadre infraterritorial tout au long du processus judiciaire et accompagnement psychologique</p> <p>Bureau d'aide aux victimes au tribunal de grande instance de Montbéliard : une information pratique est délivrée aux victimes sur le fonctionnement judiciaire et les procédures en cours les concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Elles sont informées à l'occasion de tout traitement d'urgence (comparution immédiate par exemple). Elles sont renseignées de façon rapide et fiable sur le déroulement de la procédure pénale. Elles sont orientées systématiquement vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent prétendre. <p>Téléphone grave danger : en application de l'article 41-3-1 du CPP le dispositif vise à assurer une protection et une prise en charge globale de la victime bénéficiaire. France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de recevoir et de centraliser en concertation avec le Parquet, les situations qui lui sont signalées par les professionnels du ressort (intervenant sociaux, police, gendarmerie, psychologues, professionnels de santé, associations « spécialisées »). Une convention TGD est en cours de réécriture aux fins de mutualiser les moyens des ressorts des TGI de Belfort et Montbéliard qui disposent actuellement de deux TGD. Un troisième prêtée au TGI de la Haute-Saône devrait être restitué à Belfort.</p> <p>Evaluation personnalisée des victimes : conformément à la directive européenne du 25/10/2012, la loi du 17/08/2015 a introduit un article 10-5 dans le code de procédure pénale qui dispose que les victimes font l'objet d'une évaluation personnalisée, afin de déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection au cours de la procédure pénale. France Victimes Nord Franche-Comté est chargée de procéder à l'évaluation qu'elle remet au parquet ou au juge d'instruction.</p>
	<p>Permanences d'aide aux victimes : France Victimes Nord Franche-Comté assure des permanences de proximité sur le ressort du TGI de Montbéliard et propose aux victimes un accompagnement juridique et psychologique. En ce qui concerne l'hébergement, France Victimes Nord Franche-Comté travaille avec le SIAO. En outre, France Victimes Nord Franche-Comté gère également la Maison de Services Au Public du quartier de la Petite-Hollande au sein de laquelle elle accueille une permanence mensuelle de l'association Solidarité Femmes et un bureau est dédié au centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF). Ce travail collaboratif permet d'améliorer l'efficacité des prises en charge.</p> <p>Projet : notice d'information : outre l'application des articles 53-1 et 75 du CPP, un numéro unique a été ouvert par France Victimes Nord Franche-Comté et sera inscrit dans une notice d'information qui serait remise à chaque plaignant(e) par les services de police et de gendarmerie.</p> <p>Projet : mise en place d'une astreinte téléphonique le week-end : pour permettre aux services enquêteurs de donner un contact à la victime immédiatement et organiser une prise en charge dans les meilleurs délais.</p>
<p>PORTEUR DE L'ACTION</p>	<p>Association France Victimes Nord Franche-Comté</p>
<p>PARTENAIRE DE L'ACTION</p>	<p>Les représentants de l'institution judiciaire, les services préfectoraux, la police nationale, la gendarmerie nationale, les centres médicaux sociaux, les CCAS, l'ASEA, la PLJ, le SPIP, la MDA, le SIAO, l'ADDESA, les communes, Pays de Montbéliard Agglomération...</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>France Victimes Nord Franche-Comté est financé par le ministère de la Justice sur le programme 101 (SADJAV) par l'intermédiaire du magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la Cour d'Appel de Besançon. Elle bénéficie également du soutien de l'Etat sur le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, de Pays de Montbéliard Agglomération et du Conseil départemental (particulièrement concernant les actions en direction des jeunes).</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nous disposons d'un logiciel INAVEM PROGEST élaboré en concertation entre la fédération France Victimes et le SADJAV et conforme aux recommandations de la CNIL. Ce logiciel permet un suivi des victimes en temps réel et la réalisation d'un rapport d'activité complet.</p>
<p>COMMENTAIRES</p>	<p>Nous rencontrons régulièrement des difficultés pour assurer le transport d'une victime avec ou sans enfant vers un hébergement sécurisé (CHRS). Le SIAO dispose d'une convention avec des taxis mais à notre connaissance et sous toute réserve, un seul dentre eux accepterait d'assurer ce type de course.</p>

SIAO : SERVICE INTÉGRÉ DE L'ACCUEIL ET DE L'ORIENTATION

CONTEXTE	Augmentation de la demande de femmes victimes de violences. Demandes d'hommes victimes de violences
OBJECTIFS DE L'ACTION	Mise à l'abri des personnes victimes de violences
CONTENU Mode d'interventions	Le SIAO se met en lien avec l'ensemble des structures d'hébergement afin d'envisager l'accueil des personnes demandeuses. En l'absence de place ces personnes sont orientées à l'hôtel. La subsistance et les besoins de produits d'hygiène doivent être trouvés.
PORTEUR DE L'ACTION	SIAO du Doubs
PARTENAIRES DE L'ACTION	L'ensemble des partenaires de l'hébergement, le conseil départemental, les CCAS, les accueils de jour
FINANCEMENT	DDCSPP pour les nuitées d'hôtel et pour le SIAO
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Une intervenante sociale du SIAO s'assure qu'une évaluation sociale est mise en œuvre. Si la personne est à l'hôtel et/ou n'a pas de référent social. Un lien avec le service adapté est mis en œuvre.
COMMENTAIRES	Pas de place d'hébergement dédié pour les hommes victimes de violence. Le SIAO ne dispose d'aucun moyen pour assurer la subsistance ou pour fournir les kit hygiène aux ménages à l'hôtel. Problématique des FVV en difficulté de titre de séjour.

LE ROSEAU : HÉBERGEMENT D'URGENCE - MISE À L'ABRI

CONTEXTE	Le Secteur Accueil Hébergement Logement de l'ADDSEA pro-pose un accueil d'urgence dans le cadre de la mise à l'abri pour femmes seules avec enfants de moins de 3 ans ou enceintes (30 places à Besançon, 6 places à Pontarlier), cofinancement Etat et Département. D'autre part l'accueil au CHRS Roseau (40 places) et/ou dans le logement transitoire est priorisé pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales (par l'intermédiaire du SIAO).
OBJECTIFS DE L'ACTION	Accueil, évaluation, mise en sécurité, accompagnement à et vers l'autonomie
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> Aide à la subsistance : colis d'urgence et distribution hebdomadaire grâce au point de distribution de la banque alimentaire Accompagnements juridiques : partenariats avec le CIDFF, FV25... Accès aux droits : dématérialisation des démarches administratives via la maison numérique Soutien aux soins : consultations avancées avec SOLEA, permanences d'une psychologue sur place, partenariat avec l'EMPP, CAVASEM, CMP, PMI, CHU, Novillard, consultations transculturelles, bilans de santé avec la CPAM, infirmières libérales à domicile, EISA, CICS... Soutien à la parentalité : PMI, Unité Père-mères-bébé, CMPP, TISF, CAMSP, relais parental, maison de l'adolescent, ateliers mères-enfants, sorties culturelles/musée parents-enfants, soutien scolaire via l'atelier numérique, ateliers animations thématiques Prestations collectives visant la restauration de l'estime de soi et de son pouvoir d'agir : Groupes de paroles, ateliers informatiques « Women's Délicic », Cuisine, musique, couture, Ateliers citoyenneté, Café info et veille sociale/inclusion quartier de St Claude, ateliers de détente et soins esthétiques, salle fitness/sport
PORTEUR DE L'ACTION	ADDSEA - Secteur Accueil Hébergement Logement
PARTENAIRES DE L'ACTION	DDCSPP, SIAO, Conseil Départemental, CIDFF, FV25, Commissariat
FINANCEMENT	Etat et CG (mère isolées / enfant de moins de 3 ans)
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes accueillies sur une année Taux d'occupation, durées d'hébergement Evaluation tous les 2 mois avec les familles des objectifs de leur contrat de séjour Evaluation du nombre de sorties vers une solution d'hébergement Enquêtes de satisfactions
COMMENTAIRES	Nombre de sorties vers un logement autonome

CONTEXTE	<p>Le Secteur Accueil Hébergement Logement de l'ADDSEA pro-pose un accueil au CHRS Roseau (40 places) et/ou dans le logement transitoire, priorisé pour les femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales (par l'intermédiaire du SIAO).</p> <p>88 places (11 appartements en studios regroupés dans le collectif du CHRS Roseau et 22 appartements en diffus dans les quartiers)</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Accompagnement des femmes seules ou avec enfants « dans et vers le logement »</p>
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Aide à la subsistance : colis d'urgence et distribution hebdomadaire grâce au point de distribution de la banque alimentaire • Accompagnements juridiques : partenariats avec le CIDFF, FV25... • Accès aux droits : dématérialisation des démarches administratives via la maison numérique • Soutien aux soins : consultations avancées avec SOLEA, permanences d'une psychologue sur place, partenariat avec l'EMPP CAVASEM, CMP, PMI, CHU, Novillard, consultations transculturelles, bilans de santé avec la CPAM, infirmières libérales à domicile, EISA, CICS... • Soutien à la parentalité : PMI, Unité Père-mères-bébé, CMPP, TISF, CAMSP, relais parental, maison de l'adolescent, ateliers mères-enfants, sorties culturelles/musée parents-enfants, soutien scolaire • Prestations collectives visant la restauration de l'estime de soi et de son pouvoir d'agir : Groupes de paroles, ateliers informatiques « Women's Délicé », Cuisine, musique, couture, Ateliers citoyenneté, Café info et veille sociale/inclusion quartier de St Claude, ateliers de détente et soins esthétiques, salle fitness/sport
PORTEUR DE L'ACTION	<p>ADDSEA - Secteur Accueil Hébergement Logement</p>
PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>DDCSP, SIAO, Conseil Départemental, CIDFF, FV25, Commissariat + partenaires cités ci-dessus</p>
FINANCEMENT	<p>Etat et CG (mère isolées / enfant de moins de 3 ans)</p>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies sur une année • Taux d'occupation, durées d'hébergement • Evaluation tous les 2 mois avec les familles des objectifs de leur contrat de séjour • Evaluation du nombre de sorties vers une solution d'hébergement • Enquêtes de satisfactions
COMMENTAIRES	<p>Nombre de sorties vers un logement autonome</p>

CONTEXTE	<p>Depuis le 1er janvier 2019, le 115 a reçu 521 sollicitations de personnes victimes de violences conjugales et 101 femmes victimes de ces violences ont été orientées à l'hôtel du fait de l'absence de place disponible au moment de leur sollicitation.</p> <p>Le secteur Accueil Hébergement de l'ADDSEA propose actuellement 6 places dédiées à l'accueil de femmes victimes de violences conjugales (1 logement à Pontarlier, 1 logement à Morteau), complété par 6 places de mise à l'abri de femme seule avec enfants (2 logements à Pontarlier), où les femmes accueillies sont confrontées majoritairement à des violences intrafamiliales.</p> <p>Lors des réunions du sous-groupe de travail de l'arrondissement de Pontarlier, les professionnels constatent que l'offre d'hébergement est insuffisante.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Création de 3 places d'hébergement d'urgence supplémentaires afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'éviter le maintien prolongé à l'hôtel • De proposer un accueil de qualité et sécurisé dans un logement adapté pour donner aux personnes la possibilité de faire leurs propres choix. • D'augmenter le nombre de places dans Haut Doubs
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil sécurisé 24h/24 avec surveillance permanente en lien avec une astreinte d'intervention • Accompagnement social personnalisé : Accès aux droits, démarches administratives, judiciaires etc • Co-construction d'un projet d'accompagnement en vue d'une insertion sociale
PORTEUR DE L'ACTION	<p>ADDSEA</p>
PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>DDCSP - SIAO - 115 - Département - CCAS de Pontarlier - CIDFF - France Victimes 25 Besançon- Solidarité Femmes</p>
FINANCEMENT	<p>HU FVV : 7500 euros / places = 22 500</p>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies • Durée de séjour • Sortie positive • Enquête de satisfaction

CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE ET HÉBERGEMENT D'URGENCE

CONTEXTE	<p>Plus d'une femme sur 10 est victime de violence de couple. Nous recevons des femmes qui sont encore en couple, qui envisagent la séparation comme une résolution possible de cette violence mais qui ne peuvent accéder directement à un logement autonome. En effet, en raison des violences, elles peuvent s'en estimer momentanément incapables, elles peuvent avoir été privées de leurs droits, elles peuvent être sous emprise... C'est dans ce contexte qu'elles peuvent solliciter un hébergement au sein de notre Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Héberger des femmes victimes de violence de couple, avec leurs enfants le cas échéant, ces derniers étant également victimes de ces violences. Il s'agit, lors de ce temps d'hébergement de permettre une reconstruction psycho-sociale, de recouvrer leurs droits si besoin et, après ce passage en CHRS, d'accéder à une vie exempte de violences, plus proche de la «normale».</p>
CONTENU Mode d'interventions	<p>Nous disposons de 30 places d'hébergement pour femmes et enfants et de 6 places d'hébergement d'urgence. Les femmes hébergées au CHRS Solidarité Femmes co-construisent avec les salarié.es un parcours en fonction de leurs besoins ou demandes d'une part et de nos compétences ou possibilités de l'autre. De façon habituelle, les demandes relèvent de l'accès aux droits, de la recherche de logement, de travail, de formation, de soutien psychologique, de soutien à la parentalité. Les femmes hébergées ont un accompagnement psycho-social global et sont généralement reçues au moins une fois par semaine pour un entretien d'une heure. Les enfants hébergés avec leurs mères peuvent également bénéficier d'un accompagnement spécifique autour des conséquences des violences pour leur permettre d'exprimer leurs émotions, donner un sens à ce qu'ils ont vécu...</p> <p>Le fonctionnement des places qualifiées d'hébergement d'urgence ne permet pas un accueil 24h/24 et 7 jours sur 7.</p> <p>Sous l'égide de la DDCSPP, un travail collectif sera conduit avec le SIAO, les associations gérant des CHRS et des places d'Hébergement d'urgence (ADDSEA, Javel,...) pour optimiser le recours sur le bassin bisontin à l'offre d'hébergement fonctionnant h24, à destination particulièrement des femmes victimes de violence, l'objectif in fine est de limiter voire de supprimer définitivement le recours aux nuitées hôtelières.</p>
PORTEUR DE L'ACTION	Solidarité Femmes 25
PARTENAIRES DE L'ACTION	<p>Dans le cadre de cet accompagnement global, nous sommes en lien avec de nombreux partenaires, sans que cela soit actuellement conventionné (juristes, hôpital, ...)</p>

FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • DDCSPP • Conseil départemental pour les femmes ayant des enfants de moins de trois ans
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Le taux d'occupation de ces places peut être quantifié et nous pouvons qualitativement évaluer leur situation lors de leur parcours au CHRS et à l'issue de l'hébergement (logement autonome, emploi, accès aux droits et services, restauration psycho-sociale...)</p>
COMMENTAIRES	<p>Un critère de réussite essentiel est la fin des violences de couple que subissent les femmes et les enfants hébergés. Une difficulté d'évaluation réside dans le fait que nous ne faisons pas d'étude systématique sur leur devenir sur le long terme.</p>

CONTEXTE	<p>Permanences d'accueil spécifiques à destination des personnes victimes de violences conjugales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montbéliard, Maison des Services aux Publics, 12 rue Maurice Ravel, le jeudi de 14h à 17h une fois par mois • Audincourt, locaux de la CPAM, 8 avenue Aristide Briand, le mardi de 14h à 17h, une fois par mois • Valentigney, locaux du CCAS, place Emile Peugeot, le mercredi de 14h à 17h, une fois par mois • L'Isle-sur-le-Doubs, Maison des services, 16 rue de la Velle, le jeudi de 14h à 17h une fois par mois <p>Prise de rendez-vous auprès de Solidarité Femmes Belfort au 03.84.28.99.09</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Sous la responsabilité d'une travailleuse sociale, les permanences mensuelles ont pour objectif de proposer un temps d'écoute, d'information, de soutien et un espace de réflexion sur la relation conjugale, l'impact des violences et les alternatives possibles.</p>
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien individuel, confidentiel et gratuit • Possibilité d'accompagnement spécifique sur plusieurs entretiens • Travail inter-partenarial en fonction des besoins et du projet des personnes reçues
PORTEUR DE L'ACTION	France Victimes 90
PARTENAIRES DE L'ACTION	DDEF, CIDFF, France Victime, Conseil Départemental, CCAS, SIAO 25
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Mairie/pairités de Valentigney, d'Audincourt et de L'Isle-sur-le-Doubs • Caisse d'Allocation Familiales de Montbéliard • Conseil Départemental du Doubs
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan quantitatif et qualitatif annuel

COMMENTAIRES

Les permanences d'accueil spécifique répondent à une forte sollicitation des victimes originaires du Pays de Montbéliard auprès de Solidarité Femmes Belfort. Nous notons que les personnes rencontrées sont en demande d'écoute et d'accompagnement spécialisé :

- en amont d'une démarche judiciaire ou de séparation par exemple afin d'évaluer avec la victime les impacts des violences sur elle et leurs enfants, la relation de prise et les alternatives possibles
- après une séparation afin de bénéficier d'un soutien dans la mise à distance par rapport au vécu de violences et en soutien à la réorganisation familiale.

En revanche, la fréquence mensuelle des permanences ne permet pas aux personnes qui contactent Solidarité Femmes d'obtenir un rendez-vous rapidement.

INTERVENANT SOCIAL DANS LES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

CONTEXTE	<p>Dans le cadre des orientations des troisième et quatrième plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes, une intervenante sociale mise à disposition par le département a été mise en place au commissariat de Besançon mais le poste n'était pas pourvu depuis 2017.</p> <p>Evaluation des besoins sociaux révélés lors des interventions des services de police et de gendarmerie en lien avec les violences conjugales, au sein du couple et intrafamiliales constatées par les forces de l'ordre. Rappel de la nécessité de mettre en place ce dispositif dans les plans interministériels de lutte contre les violences faites aux femmes et dans le Grenelle 2019</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une intervention de proximité auprès des victimes de violences conjugales et familiales • Intervention concertée et multi – partenariale avec les différents acteurs de lutte contre les violences faites aux femmes • Participation au repérage précoce des situations de détresse sociale afin de prévenir une éventuelle dégradation et la répétition des situations de violences envers les femmes et leurs enfants • Facilitation du dialogue inter-institutionnel entre les services de sécurité publique et la sphère médico-sociale
PORTEUR DE L'ACTION	France Victimes 25 Besançon et Montbéliard
PARTENAIRES DE L'ACTION	Les services de police et de gendarmerie les membres du groupe de travail départemental de lutte contre les violences faites aux femmes : réseau d'acteurs
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental 25 • Préfecture FIPD • Communes ou intercommunalités
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Comité de pilotage organisé par France Victimes Bilan de l'action dans le cadre du suivi du plan départemental et des réunions du groupe de travail départemental

LE ROSEAU : ACTION SPORT ET INCLUSION SOCIALE

CONTEXTE	<p>En début d'hébergement (urgence et CHRS), les femmes sont préoccupées par leur sécurité, la prise en charge de leurs enfants, l'accès à leurs droits. Atteintes dans leur intégrité physique et psychique, elles sont souvent confrontées à la fatigue physique et nerveuse, à l'isolement et à la perte de confiance en elles, ce qui affecte leur pouvoir d'agir. En 2016, suite aux travaux d'humanisation du CHRS Roseau, un partenariat est né avec l'UFR des Sports de Besançon, permettant à des étudiantes d'établir un diagnostic auprès des femmes accueillies afin d'évaluer leurs attentes dans le domaine du sport. Depuis, chaque année, 2 à 3 étudiantes sont accueillies dans le cadre de leur stage tutoré afin de développer des actions auprès des femmes accueillies, démocratiser la pratique sportive comme vecteur d'intégration et d'inclusion sociale.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des inégalités et prévention des ruptures (insertion sociale par l'emploi, le logement, parentalité...) • Accompagner les femmes vers une dynamique d'insertion et d'inclusion sociale locale • Démocratiser la pratique du sport et faciliter l'inclusion dans les quartiers (associations, clubs) • Rompre avec l'isolement et retrouver son pouvoir d'agir • Restauration de l'image de soi et de sa dignité • Encourager la pratique de l'activité physique comme vecteur de communication, de socialisation et d'intégration... • Soutenir la parentalité
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités physiques et sportives collectives et individuelles en salle fitness (équipée de matériel adapté) ou en extérieur, mais aussi du « coaching » individuel au domicile, dans la dynamique du « logement d'abord » • Soutien dans la relation mères enfants à travers les activités physiques simples (sorties/marches/jeux extérieurs). • Un travail de réappropriation du corps, de reconstruction pour retrouver confiance en soi et regagner son pouvoir d'agir. • Animation d'ateliers « prévention santé » sous forme de groupe de paroles, en lien avec d'autres partenaires • Séances de relaxation, pour expérimenter le « lâché prise ». • Des sorties extérieures en groupes mères-enfants permettant de créer du lien social, sur des horaires atypiques (soir et week-end) tels que salon de la petite enfance à Dole, « Doubts Day », le lac de Maibuisson.. • Rencontre avec les clubs et associations locales ; initiation judo/self défense alliant contrôle des émotions, sécurisations et détente. • Participation des femmes à des rencontres mensuelles du quartier « veille sociale » avec les acteurs du quartier afin de faciliter l'accès aux activités sportives, ludiques et culturelles et participer à des projets d'animation locale (fête du quartier de St. Claude).

LE ROSEAU : ACTION MAISON DIGITALE

PORTEUR DE L'ACTION	ADDSEA - Secteur Accueil Hébergement Logement
PARTENAIRES DE L'ACTION	Faculté de sport, IREP'S, CICS, SOLEA, CPAM, psychologue, MJC, associations et clubs de quartier, ville/CCAS...
FINANCEMENT	Recherche de financement en cours pour l'intervention d'un animateur en self défense (Krav maga/ psycho boxe)
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes participantes sur les activités physiques de groupes, séances en salle fitness • Questionnaires de satisfaction • Investissement des familles dans la dynamique de quartier • Capacités des femmes à se mobiliser au travers de projets collectifs et individuels • Impact sur les parcours d'insertion professionnelle

CONTEXTE	Fracture numérique mise en exergue par le diagnostic organisé par les étudiantes de l'IRTESS de Dijon, besoin de se familiariser et de reprendre confiance avec l'outil numérique, d'utiliser des applications facilitant la dématérialisation des démarches administratives et d'insertion.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Lutter contre la fracture numérique, favoriser l'insertion sociale et professionnelle des femmes en difficulté sociale et éloignées de l'emploi. En développant les compétences, le potentiel et les capacités des femmes par l'utilisation de l'informatique, les soutenir dans leur réassurance et estime de soi et leur permettre ainsi de se réapproprier leur pouvoir d'agir. Ouverture vers d'autres services associatifs, culture, inclusion sociale
CONTENU Mode d'interventions	Des séances d'initiation et de perfectionnement sur les thématiques variées (dématérialisation des démarches administratives, prévention des réseaux sociaux, soutien scolaire, réalisation de CV, liens avec Pôle Emploi et la mission locale, création d'une page facebook et paramètres de sécurité/confidentialité, montage vidéo...).
DELIVRANCE	Délivrance d'un certificat attestant des compétences acquises aux femmes
PORTEUR DE L'ACTION	ADDSEA - Secteur Accueil Hébergement Logement
PARTENAIRES DE L'ACTION	Fondation Orange, Orange Solidarité
FINANCEMENT	Fondation Orange, Orange Solidarité
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de certificats remis • Nombre de personnes participantes aux groupes, • Questionnaires de satisfaction. • Capacités des femmes à se mobiliser au travers des projets numériques

LE ROSEAU : ACTION PARTICIPATION DES USAGERS

<p>CONTEXTE</p>	<p>A ce jour, les femmes participent à des groupes de paroles permettant la participation et l'expression collective (cafés info/en lien avec veille sociales du quartier, groupes de paroles intergénérationnel et parentalité),</p> <ul style="list-style-type: none"> • Atelier citoyenneté et droit des femmes, Groupes FAPIL avec participation des usagers et des travailleurs sociaux sur les thématiques de l'accompagnement lié au logement, • Groupes CRPA, permettant l'échange entre équipes et structures voisines et participation aux réseaux professionnels et institutionnels (FNARS), • Grand débat organisé au CHRS, conférence inversée. <p>Des réunions de résidentes ont également lieu tous les mois et donne lieu à des comptes-rendus.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter le pouvoir d'initiative, à travers des groupes-projets qui organisent des activités internes ou externes • Encourager la participation collective, à travers des groupes d'expression ouverts à tous les résidents. • Mise en œuvre d'un Conseil de Vie Local transversal sur les CHRS Besançon-Pontarlier • Organiser des débats thématiques avec des intervenants extérieurs afin d'élargir la participation des usagers à une dimension citoyenne, culturelle...
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des réunions mensuelles de résidentes puis mise en œuvre du CVS territoire (Besançon et Haut Doubs) • Groupes de paroles/conférence dans le cadre du REAPP • Groupes projets (sport, citoyenneté, culture, café info, veille sociale, numérique/communication) • Groupes transversaux permettant la participation des femmes (FAPIL, CRPA)
<p>PORTEUR DE L'ACTION</p>	<p>ADDSEA - Secteur Accueil Hébergement Logement</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>CCAS/Ville, FNARS, FAPIL, CRPA, Etat, CAF (REAPP), CIDFF, FV25, Solidarité femmes, CROS, IREP'S, musée Besançon, associations locales</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Financement du coût d'un intervenant sur 2h environ à prévoir : 300€</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes participantes aux groupes, • Questionnaires de satisfaction. • Capacités des femmes à se mobiliser au travers de projets collectifs

LE ROSEAU : HALTE DE NUIT

<p>CONTEXTE</p>	<p>Du 1^{er} au 31 juillet, le 115 a reçu 521 sollicitations de personnes victimes de violences conjugales et 101 femmes victimes de ses violences ont été orientées ont été à l'hôtel du fait de l'absence de place d'urgence disponible au moment de leur sollicitation.</p> <p>La difficulté pour certaines femmes de réussir à « tenir » lors d'un hébergement à l'hôtel proposé le vendredi précédant un week-end (solitude, choc post-traumatique, sentiment d'insécurité, culpabilité, gestion des enfants, vulnérabilité médicale et psychologique)</p> <p>16 % des femmes hébergées à l'hôtel ont quitté d'elle-même cette solution pour repartir à domicile (absence de restauration, promiscuité, espace exigu, sentiment d'insécurité).</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Proposer une solution intermédiaire d'hébergement (Sas d'environ 15 jours environ) entre la mise à l'hôtel et un hébergement d'urgence (ou le relogement), par le biais de la halte de nuit.</p> <p>En y associant la proximité d'un professionnel (présent nuit et week-end) et la sécurité offerte par la configuration des lieux</p> <p>Accueil de la personne/famille dans les heures qui suivent l'appel en offrant les conditions d'accueil, de protection et de soutien de proximité.</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appel du 115, suite à la mise à l'hôtel d'une femme victime de violence • Diagnostic partagé sur la nécessité d'une mise en protection et d'un accompagnement de proximité nécessaire (femme enceinte, suivi médical, état traumatique nécessitant une évaluation par la proximité d'un professionnel) • Evaluation des perspectives d'hébergement avec le 115 (dispositif d'urgence, logement direct...)
<p>PORTEUR DE L'ACTION</p>	<p>ADDSEA - Secteur Accueil Hébergement Logement</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>DCCSPP, SIAO, -Conseil Départemental, CIDFF, FV25, Solidarité Femmes, Commissariat</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>ETAT : 10 000 € avec mutualisation des fonctions supports</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes accueillies sur une année • Evaluation du nombre de sorties vers une solution d'hébergement • Enquêtes de satisfaction

RÉFÉRENTS VIOLENCES INTRAFAMILIALES DANS LES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE

CONTEXTE	Dans le cadre de la mise en place de référents dans l'ensemble des services de l'État, la nécessité de nommer des référents dans les services de police et de gendarmerie est particulièrement importante pour les femmes victimes de violences au regard du dépôt de plainte.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Créer un réseau de référents sur les violences conjugales intrafamiliales au sein de la police et de la gendarmerie dans la continuité des formations mises en œuvre dans ces services.
CONTENU Mode d'interventions	<p>Constituer un réseau de référents formés au sujet des violences conjugales et faites au femmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> Un référent par brigade de gendarmerie qui sera chargé d'informer ses collègues sur le sujet (relais des outils d'information, relais entre force de l'ordre et associations dès lors qu'une situation est suivie par une association) et un référent par commissariat de police Les référents suivent une action par an : formation ou sensibilisation mise en place par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité ou les associations spécialisées sur ce thème (séminaires, colloques, journées d'études...) <p>Une liste des référents est transmise aux partenaires spécialisés dans l'accompagnement des femmes.</p>
PORTEURS DE L'ACTION	Police et Gendarmerie
PARTENAIRES DE L'ACTION	DDCSPP, Délégue départementale aux droits des femmes et à l'égalité, Solidarité Femmes 25, CIDFF 25, SAFED, France Victimes, Justice
FINANCEMENT	Pas de financement sauf BIOP137 « droits des femmes et égalité » pour les formations
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan des actions de formation réalisé par les porteurs de projet

GRUPE DE PAROLES POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES ACCOMPAGNÉES PAR LES ASSOCIATIONS

CONTEXTE	<p>Le Secteur Accueil Hébergement Logement de l'ADSEA héberge des femmes victimes de violences avec ou sans enfants dans le cadre des dispositifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'accueil d'urgence (10 places sur Besançon), d'extrême urgence (9 places sur Besançon et Ht Doubs) de mise à l'abri (36 places sur Besançon et Haut Doubs) <p>Actions financées par le Conseil Départemental du Doubs et l'État. Des groupes de paroles sont proposés aux femmes mensuellement sur des thématiques variées afin de soutenir l'accompagnement individualisé.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>Créer une dynamique nouvelle dans le processus qui conduit les femmes à retrouver leur confiance et leur estime d'elles. Permettre aux femmes ayant été victimes de viols et d'agressions sexuelles, exclusion de se reconstruire. Pour sortir de l'isolement, du silence, du tabou. Pour retrouver respect et dignité. Soutenir l'accompagnement individualisé à travers la dynamique de groupe pour se livrer sur son expérience dans un cadre rassurant avec des pairs confrontés aux mêmes problématiques.</p>
CONTENU Mode d'interventions	<p>Groupes de Paroles organisés tous les mois de 18h à 20h ou de 10h à 12h, pour une dizaine de femmes, hébergées au sein du dispositif d'urgence du Roseau, ou accueillies dans le cadre des permanences d'accueil du CIDFF de France Victimes 25, Solidarité Femmes.</p> <p>Préparation du contenu dans le cadre des réunions de résidentes et avec les partenaires des autres associations prenant en charge ou rencontrant les femmes victimes de violences.</p>
PORTEURS DE L'ACTION	ADSEA - Secteur Accueil Hébergement Logement
PARTENAIRES DE L'ACTION	DDCSPP - Conseil Départemental, mouvement du Nid, CIDFF, FV25, Solidarité femmes, médecins généralistes, gynécologues, CICS, planning familial, PMI, MDA, le Refuge, Psychologues, intervenants extérieurs
FINANCEMENT	Coût des intervenants / supports/petite restauration 4000€
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de participantes par groupe sur une année Enquêtes de satisfactions et évaluation lors des réunions de résidentes

CIDFF 25 : LE JURIDIQUE VERS LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

CONTEXTE	<p>Cadre de l'appel à projet sur les fonds Catherine et pour les femmes victimes de violences</p> <p>Proposer aux femmes accueillies, soit sur les dispositifs d'urgence de l'Adsea : « Mise à l'abri », « Extrême urgence », « Femmes victimes de violences », « Halte de nuit » et AVDL, soit chez Solidarité Femmes dans le cadre de l'accompagnement hors hébergement, une information juridique personnalisée et précise dans le cadre de la situation des violences. Aider vers les femmes et leur donner le cadre juridique et administratif en lien avec leur situation personnelle et leur permettre de sécuriser une éventuelle décision de départ du domicile ou de démarche en justice. Sécurisation de la femme prenant sa décision en tenant compte de tous les domaines de sa vie personnelle et professionnelle. Prévention dans la durée grâce à une information juridique et administrative. Gain de temps et d'énergie pour la personne lui permettant de décider d'une manière plus éclairée et en confiance avec les partenaires. Décision plus structurée grâce à l'accompagnement systémique proposée et à l'information en prévention.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	
CONTENU Mode d'interventions	Deux demi-journées par semaine d'intervention de juriste sur les deux associations partenaires
PORTEUR DE L'ACTION	CIDFF du Doubs
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> ADDSEA, structure d'hébergement « le roseau » Besançon Solidarité Femmes Besançon
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> DRDFE FIPD
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilans qualitatifs et quantitatifs (outil statistique violences national)

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE : PRISE EN CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

CONTEXTE	<p>Prises en charge des femmes victimes de violences au CHU diverses selon les services et professionnels</p> <p>Méconnaissance des dispositifs et partenaires par une large partie des professionnels non travailleurs sociaux</p> <p>Formation/sensibilisation des personnels non systématique</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Harmoniser les prises en charge des femmes victimes de violences au CHU sous forme d'un mode opératoire Mieux connaître les partenaires extérieurs au CHU sur cette thématique afin de favoriser la mise en lien et les relais en sortie d'hospitalisation Améliorer la formation des professionnels à ce sujet
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> Groupe de travail interdisciplinaire interne au CHU : rédaction d'un mode opératoire en cours Rencontre des partenaires du bassin (réalisé en juin 2019) Formation institutionnelle retenue (1^{ère} date le 26/03/2020) Projet d'expérimentation d'une permanence de travailleurs sociaux de solidarité femmes au CHU 1 jour/semaine (Fonds Catherine)
PORTEUR DE L'ACTION	M Billard, cadre socio éducatif, Direction des soins
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Internes : médecine légale, cadres et soignants des urgences et de services d'hospitalisation, juriste relation usagers, service formation Externes : préfecture, délégation aux droits des femmes, 115, solidarité femmes, CIDFF, AVI
FINANCEMENT	CHU sur fonds propres pour toutes les actions sauf projet de permanence de solidarité femmes (Fonds Catherine sollicité par l'association)
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> Effectivité du mode opératoire (diffusion interne) Nombre de participants à la formation intra CHU Mise en place de la permanence et analyse des contacts et demandes

CONTEXTE	Meilleure prise en compte des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants sur les questions du soin et de la sécurité
OBJECTIFS DE L'ACTION	Constituer un réseau entre les professionnels de santé du CHRU, de la police (<i>préférence</i> violences conjugales), de la justice (Unité Médico-Judiciaire basée à l'hôpital, permanence du parquet), et les services sociaux généraux et spécifiques. Instaurer un espace d'accueil et de parole au CHRU où les femmes trouveraient au même endroit l'information sur les violences conjugales et l'accompagnement adapté à chaque situation afin de préparer le moment de la séparation et la mise en sécurité.
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de travail sur santé-sécurité et violences conjugales au sein du CHRU regroupant des représentants de chaque service : des urgences, de maternité-gynécologie et d'obstétrique, de l'unité médico-judiciaire..., en complément du groupe interdisciplinaire sur le thème des femmes victimes de violences conjugales dont l'objectif à terme est de rédiger un protocole de prise en charge des situations. • Développer une communication : plaquettes, affiches à définir avec l'ensemble des partenaires. • A titre expérimental : permanences d'un travailleur social de Solidarité Femmes une demi-journée par semaine au sein des services des urgences et de maternité-gynécologie et obstétrique en proposant des rendez-vous réguliers pour les soutenir dans leur reconstruction et leur parcours avec l'appui de professionnels qualifiés.
PORTEUR DE L'ACTION	Association Solidarité Femmes
PARTENAIRES DE L'ACTION	CHRU de Besançon, service social de l'hôpital, cadres de santé des services des urgences, gynécologie-obstétrique-maternité
FINANCEMENT	DRDFE, ARS
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<p>Au niveau qualitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appréhender les missions et la manière de travailler de chacun • Informer, sensibiliser et former sur les questions de violences conjugales les professionnels les membres du groupe de pilotage • Mesurer l'organisation de la mise en sécurité des femmes et des enfants <p>Au niveau quantitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fréquence des réunions de préparation et de synthèse du projet • Nombre de personnes reçues • Bilan Intermédiaire, synthèse des axes de travail, pistes et perspectives à développer

SOLIDARITÉ FEMMES 25 : SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

En contexte de violences conjugales, les compétences parentales des mères sont souvent affectées, dans la mesure où elles doivent mobiliser une grande partie de leurs ressources pour gérer la situation de violence et assurer leur sécurité et celle de leurs enfants. Ainsi, beaucoup de femmes que nous rencontrons peuvent se trouver en difficulté dans la relation avec leur enfant. Les femmes que nous accueillons ont pour la plupart vécu de grandes périodes d'isolement, et ont généralement été très dévalorisées dans leur rôle de mère par l'ex-conjoint. Elles doivent faire face à des enfants souvent en forte demande d'attention, alors qu'elles vivent une situation particulièrement complexe (précarité, démenagement, démarches administratives multiples). Le temps de la séparation est une période délicate dans la relation mère-enfant : un nouvel équilibre est à trouver dans le quotidien, les places de chacun vont être redéfinies, et la mère va devoir mettre en place des modèles éducatifs qui lui sont propres, en l'absence du conjoint. Ces évolutions peuvent être difficiles à comprendre et à accepter pour les enfants, et nous veillons à soutenir la mère pour traverser cette période de changement.

CONTEXTE

- Soutenir la mère et l'enfant dans l'élaboration d'une relation de confiance, basée sur le respect mutuel
- Permettre à la mère de reprendre confiance dans ses compétences parentales à travers les échanges avec le groupe
- Échanger autour des questions que peuvent se poser les femmes concernant l'éducation de leur enfant
- Faire part de ses expériences, de ses ressentis, trouver du soutien
- Favoriser les interactions mère-enfant

OBJECTIFS DE L'ACTION

3 modes d'interventions collectives organisées sur plusieurs séances :

- **Les cafés parentalité** sont un temps de rencontre, d'écoute et de partage d'expériences entre mères, dans une atmosphère conviviale et confidentielle. Un thème de discussion est proposé à chaque séance, en fonction de idées des participantes, et des intervenants extérieurs peuvent être invités pour sensibiliser les mères sur des thèmes spécifiques.
- **Les cafés des bébés** : ces temps d'échanges et de partage mères-bébés, autour d'activités d'exploration, de jeu, d'éveil musical et moteur, visent à favoriser les interactions mères-bébés, et à soutenir une capacité à jouer et à être en lien avec l'enfant dès les premiers mois.

CONTENU Mode d'interventions

- **Les ateliers mère-enfant** : ils permettent de restaurer le lien mère-enfants dans un espace d'expression de d'échange avec la présence d'un tiers. Ce lieu permet à chacun de retrouver sa place et d'expérimenter d'autres modes de communication que ceux du quotidien. Bien souvent, au moment de la séparation, les femmes sont préoccupées par leurs démarches judiciaires et administratives elles n'ont parfois pas le temps de « se poser » avec leurs enfants. Ces ateliers permettent de (re)mettre en place des liens éducatifs avec un support médiatisé.

PORTEURS DE L'ACTION

Ces ateliers sont coordonnés par deux éducatrices spécialisées de solidarité femmes.

PARTENAIRES DE L'ACTION

Interventions ponctuelles de professionnels extérieurs (sage-femme, puéricultrice, psychologue), en fonction des thématiques proposées par les participantes.

FINANCEMENT

- Parentalité : Conseil départemental, CAF
- Sorties culturelles/ loisirs : contrats de ville, CAF

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation du nombre de mères et d'enfants participants, et du nombre total de participations cumulées sur l'ensemble des temps parentalité

SOLIDARITÉ FEMMES 25 : STAGES AUTO-DÉFENSE

CONTEXTE	Plusieurs femmes accompagnées par notre association ont demandé à participer à des cours d'auto-défense afin de pouvoir développer des outils/des stratégies de défense pour répondre/se protéger des agressions qu'elles subissent. Notons que certaines femmes n'ont pas quitté le domicile.
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • S'affirmer au quotidien, apprendre à poser des limites, se faire respecter, surmonter le sentiment de peur et d'impuissance. • Se défendre en cas d'agression verbale, psychologique, physique ou sexuelle. • Valoriser les connaissances et capacités des femmes qui suivent le stage
CONTENU Mode d'interventions	Le stage est animé par deux intervenantes, il a lieu sur deux jours (week-end) dans les locaux de Solidarité Femmes. Il s'adresse aux femmes, 12 maximum et a lieu deux fois par an.
PORTEUR DE L'ACTION	Association Solidarité femmes
PARTENAIRES DE L'ACTION	Association Potentielle
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • DRDFE • FIPD • Subventions Contrat de Ville
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Questionnaire à destination des femmes en fin de stage • Retours du déroulement général (anonymisé) à l'équipe de Solidarité Femmes

SOLIDARITÉ FEMMES 25 : ACTIONS COLLECTIVES, ACCÈS LOISIRS, CULTURE ET ATELIERS CUISINE ET ARTISTIQUES

CONTEXTE	Nous savons que dans un contexte de violences conjugales, les femmes qui en sont victimes sont très fortement isolées. Dans le cadre de leur accompagnement dans la sortie des violences, il est important de leur permettre de rompre l'isolement, recréer du lien social et ainsi remobiliser leur estime de soi.
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre aux femmes de prendre de la distance avec le contexte de violence dans lequel elles ont vécu et qui peut les submerger. Offrir des occasions collectives de détente et de plaisir. • Permettre aux femmes victimes de violences d'accéder à la culture, de découvrir leur environnement sous un autre jour, leur montrer qu'elles ont droit à cette ouverture. • Découvrir des moyens d'expression jusque-là inconnus ou oubliés, s'insérer dans le monde extérieur. Se saisir des opportunités proposées par les structures de quartier.
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer des activités collectives au sein de l'association : atelier cuisine et atelier arts plastiques • Proposer des sorties collectives de loisirs et/ou culturelles (nature ; théâtre ; visites...) à destination des femmes seules et/ou des familles
PORTEUR DE L'ACTION	Association Solidarité Femmes
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Scène Nationale de Besançon • Intervenante en Arts Plastiques
FINANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Subvention Contrat de Ville • CAF
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des bilans des actions proposées et définir ensemble les améliorations à apporter • Nombre de femmes et de enfants participants aux différentes sorties et ateliers
COMMENTAIRES	Les personnes bénéficiant des ateliers et sorties collectives sont toujours ravies. Il reste cependant difficile parfois de les motiver en amont à s'inscrire dans ces actions.

SOLIDARITÉ FEMMES 25 : GROUPE DE PAROLE FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

CONTEXTE	Les femmes victimes de violence ont souvent du mal à être entendues ou crues, elles peuvent être isolées par leur compagnon, elles développent des stratégies pour ne pas sombrer.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Le Groupe de paroles est un espace intermédiaire entre l'intime et le public, il permet aux femmes victimes de violence conjugale de sortir d'une spirale infernale, d'être écoutées, entendues, respectées. Il permet par les échanges entre femmes qui en sont à des moments différents de leurs parcours, de penser leur situation, de réécrire leur scénario de vie, d'échanger sur leurs modes de survie.
CONTENU Mode d'interventions	Le Groupe de paroles comprend environ 10 femmes, il est coanimé par une psychologue et un travailleur social. Il se déroule sur 8 séances de 2 heures chacune, tous les quinze jours.
PORTEUR DE L'ACTION	Solidarité Femmes Besançon
PARTENAIRES DE L'ACTION	De nombreux services ont été contactés pour adresser des femmes à Solidarité Femmes 25
FINANCEMENT	Solidarité Femmes Besançon
MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participantes • Nombre de groupes de paroles mis en place • Participation sur la totalité des séances • Bilan effectué lors de la dernière séance
COMMENTAIRES	Outre des critères quantitatifs, les retours qui sont faits par les femmes qui participent à ces groupes de paroles sont essentiels et les retours sont positifs.

SANCTIONNER : DISPOSITIFS JUDICIAIRES

LUTTER CONTRE LA
RÉCIDIVE DES AUTEURS
APPROCHE INTÉGRÉE
PROTECTION DE
L'ENFANCE

3

DISPOSITIF ALTÉRITÉ : ACCUEIL D'AUTEURS DE VIOLENCES DE LUTTE CONTRE LA RÉCIDIVE

<p>CONTEXTE</p>	<p>A la demande du Parquet de Besançon, à l'automne 2017 une réflexion a été conduite pour mettre en place une offre de prise en charge globale des auteurs de violences conjugales en alternative à l'incarcération soit en amont de la condamnation (pré-sentenciel) soit en aval (post-sentenciel), à l'instar du dispositif existant en Haute-Saône à Frotey les Vesoul (AUVIV).</p> <p>A la faveur du déploiement de la politique du logement d'abord, une opportunité s'est présentée.</p> <p>Le CHRS Veil Picard, situé en centre ville à Besançon et géré par l'ADDSEA, accueillait des familles dont la situation permettait une sortie vers le logement soit de manière autonome mais avec un accompagnement social soit sous la modalité du bail glissant...</p> <p>Ainsi, à l'automne 2018, toutes les familles ont été réorientées et le site, dont la configuration convenait parfaitement au Parquet, a commencé à accueillir des hommes auteurs de violences, en premier lieu dans le cadre d'un contrôle judiciaire.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Le service Altérité dédié à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales sur le territoire du Doubs a pour objet de lutter contre la récidive en permettant aux auteurs de s'engager dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une démarche d'inclusion en proposant un accompagnement social personnalisé • un travail d'introspection en proposant un accompagnement psychologique
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Le service Altérité propose 15 places réparties dans 12 logements dont 8 places pour des personnes éloignées du domicile à la suite d'une décision de justice (contrôle judiciaire) et 7 places pour les personnes condamnées pouvant bénéficier d'un aménagement de peine (placement extérieur).</p> <p>En lien avec l'institution judiciaire et le SPIP Doubs-Jura, le service Altérité promeut la prévention de la récidive des auteurs de violences conjugales tout en veillant au respect des obligations ordonnées par l'autorité judiciaire. L'orientation est prononcée par l'autorité judiciaire. Un accueil physique et téléphonique est assuré 24h/24 toute l'année. La durée du séjour dépend de la décision de justice.</p> <p>Le service Altérité propose :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un hébergement • un accompagnement social personnalisé : le service s'attache à mobiliser les ressources des personnes et leur pouvoir d'agir en les soutenant dans leur démarche, en fonction de leurs besoins • un accompagnement psychologique • des groupes de paroles à visée thérapeutique. <p>L'équipe se compose d'un chef de service, d'une intervenante sociale et d'une psychologue. Sous peu, le service sera renforcé d'une veille de nuit.</p>

<p>PORTEUR DE L'ACTION</p>	<p>ADDSEA</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Parquet de Besançon, SPIP, Juge d'Application des Peines, France Victimes 25 (AAVI)</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>Etat BOP 177, Ministère de la Justice, Fondation de France (participation aux frais de 1^{ère} installation) à hauteur de 50K€</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Le service a accueilli depuis son ouverture le 1er octobre 2018 30 personnes : 22 dans le cadre du contrôle judiciaire, 8 dans le cadre d'un placement extérieur. Bilan au 30 août 2019 (cf document produit pour le séminaire du 6 septembre 2019)</p>

PROTECTION DES VICTIMES DE VIOLENCES DE COUPLE TÉLÉPHONE GRAVE DANGER

CONTEXTE	<p>Action en direction des victimes de violences de couple ou de viol Article 41-3-1 du code de procédure pénale</p> <p>Consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> à prévenir la commission de nouvelles violences, à assurer l'effectivité de la protection de personnes particulièrement vulnérables et en grave danger <p>par l'attribution d'un système de téléprotection qui permet d'alerter les forces de l'ordre, en cas de danger, par le biais d'une plateforme de téléassistance ouverte 24h/24h et 7jours/7</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<p>FV 25 Besançon :</p> <ul style="list-style-type: none"> reçoit et centralise les situations qui lui sont signalées par les professionnels du département, -analyse, vérifie la réunion des conditions légales et évalue ensuite les situations, sous le contrôle du parquet. <p>Le procureur de la République décide de l'attribution du TGD et remet en présence d'un représentant de FV 25, le matériel au bénéficiaire qui aura expressément donné son accord.</p> <p>FV 25 Besançon assure l'accompagnement des bénéficiaires de façon plus globale, en partenariat avec les acteurs locaux, pendant toute la durée de la mesure dans la perspective de faire cesser la vulnérabilité et la situation de danger.</p> <p>Dispositif attribué pour une durée de 6 mois renouvelable.</p> <p>Actuellement, 5 TGD en cours.</p>
PORTEUR DE L'ACTION	France Victimes 25 Besançon
PARTENAIRES DE L'ACTION	Préfecture du Département, TGI de Besançon, Procureur de la République, JAP, SPIP, DDSP, Commandement de la gendarmerie, CIDFF, Solidarité Femmes...
FINANCEMENT	Ministère de la Justice - Conseil Départemental
MODALITÉS D'ÉVALUATION	COPIL avec l'ensemble des partenaires - Echange, réunions avec le Parquet de Besançon et les partenaires

STAGE DE RESPONSABILISATION : PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET SEXISTES SUR BESANÇON

CONTEXTE	<p>Dans un contexte de recrudescence de condamnations pour des violences faites aux femmes, le législateur a prévu un stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes (art R131-51 du Code Pénal).</p> <p>Ce stage peut être prononcé comme obligation particulière dans le cadre d'une mesure judiciaire ou comme alternative aux poursuites. Il peut être prononcé à l'encontre de l'auteur à tous les stades de la procédure pénale.</p>
OBJECTIFS DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à la commande judiciaire Rappeler au participant le principe républicain d'égalité entre les femmes et les hommes Rappeler au participant la gravité des violences, quelle que soit leur forme, au sein du couple ou à caractère sexiste et, le cas échéant, le devoir de respect mutuel qu'implique la vie en couple Faire prendre conscience au participant de sa responsabilité pénale et civile pour les faits commis ainsi que des conséquences pour la victime Permettre au participant de trouver les indicateurs de risque de commettre de nouvelles violences dans le but de prévenir de la récidive Amener les participants à initier une réflexion
CONTENU Mode d'interventions	<p>Le stage est mis en place par le SPIP 25/39 Antenne de Besançon.</p> <p>Chaque stage est destiné à 15 participants maximum.</p> <p>3 à 4 sessions sont envisagées chaque année.</p> <p>Deux CPIP animent le stage qui se déroule sur 2 jours dans les locaux du SPIP. Ils apportent des outils qui permettent de faciliter les échanges.</p> <p>Première journée : Définition des différentes violences, définition du sexisme, travail sur les stéréotypes. Intervention d'un membre du Parquet pour le rappel du cadre légal.</p> <p>Deuxième journée : Intervention de France Victimes 25 et/ou de l'ADDSEA concernant la prise en charge de la victime, les conséquences sur la victime, l'indemnisation... Intervention de la psychologue du SPIP sur le cycle de la violence, la gestion des émotions, les stratégies d'évitement.</p>
PORTEUR DE L'ACTION	SPIP 25/39
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Parquet de Besançon ADDSEA / ALTERITE France Victimes 25
FINANCEMENT	<p>Les partenaires interviennent de leurs fonctions.</p> <p>Le SPIP finance les collations proposées aux intervenants.</p>

STAGE DE RESPONSABILISATION : PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE ET SEXISTES SUR MONTBÉLIARD

MODALITÉS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> Bilan écrit sous forme de questionnaire demandé à chaque participant en fin de stage Bilan écrit réalisé par les animateurs CPP Reprise des apports du stage en entretien individuel lorsque l'obligation s'inscrit dans le cadre d'un suivi judiciaire
COMMENTAIRES	<p>Difficultés :</p> <ul style="list-style-type: none"> Difficulté quant à la présence des participants aux convocations (absences non justifiées, obligations personnelles et professionnelles, raisons de santé...) Un stage dense sur 2 jours qui se déroulait auparavant sur 3 jours Difficultés d'adhésion et de gestion selon les groupes (opposition liée à l'obligation). <p>Points positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Richesse des échanges Importance de la dynamique de groupe Prise de conscience de certains participants...

CONTEXTE	Créé par la loi du 4 août 2014, le stage de prévention des violences au sein du couple et des violences sexistes, constitue une réponse pénale à visée pédagogique qui a pour fin la prévention de la récidive.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Le stage peut être prononcé à titre de peine complémentaire, comme mesure de composition pénale ou comme alternative aux poursuites prononcées par les juridictions de Belfort ou Montbéliard.
CONTENU Mode d'interventions	Il s'articule autour d'une action collective destinée à un public de huit à douze personnes qui se déroule sur deux journées consécutives. Il est mis en œuvre à raison de trois sessions annuelles se tenant alternativement au sein des tribunaux de grande instance de Belfort et de Montbéliard.
PORTEUR DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Les antennes SPJP de Montbéliard et de Belfort L'association Solidarité Femmes de Belfort pour le portage financier
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> Les antennes SPJP de Belfort et de Montbéliard AUVIV Solidarité Femmes Belfort Service départemental de médiation familiale du Territoire de Belfort CIDFF de Belfort.
FINANCEMENT	Subvention annuelle versée par la Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité de Bourgogne-Franche-Comté
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Évaluation annuelle à l'occasion des commissions d'exécution des peines réunie pour chaque juridiction
COMMENTAIRES	Analyse conjointe après chaque session Parquet/SPJP pour évaluer la pertinence des orientations

DÉVELOPPER UNE APPROCHE INTÉGRÉE - PRISE EN CHARGE DES AUTEURS ET DES VICTIMES

<p>CONTEXTE</p>	<p>Lorsque qu'un auteur est accueilli au sein du service Altérité, les victimes ne sont pas toujours informées de la mesure de placement extérieur ou de contrôle judiciaire ; or dans une situation précise, cette méconnaissance a représenté un risque important pour la victime qui était retournée vivre au domicile conjugal ne sachant pas que son conjoint était sorti de la Maison d'Arrêt.</p> <p>Dans d'autres situations, les victimes, bien que vulnérables, n'ont pas été orientées vers une prise en charge adaptée.</p> <p>Dans le cadre de la procédure d'attribution du Téléphone Grave Danger, concernant les victimes, plusieurs personnes mises-en-cause étaient accompagnées par le service Altérité dans le cadre d'un contrôle judiciaire sans que l'information lui ait été transmise.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la protection des victimes de violences conjugales • Améliorer le repérage des victimes de violences conjugales • Améliorer la coordination autour de l'accompagnement des victimes
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Lorsque qu'une personne est placée sous contrôle judiciaire au sein du service Altérité, à la demande du Parquet, France Victimes Besançon 25 informe la victime de l'existence de la mesure, l'informe sur ses droits, réalise une évaluation de la situation.</p> <p>En fonction de l'évaluation réalisée par FV25, l'association coconstruit avec la victime un accompagnement psycho-social personnalisé (mobilisation des acteurs de proximité afin d'assurer une meilleure cohérence de l'accompagnement en termes de conseils, aide juridique, accès aux droits et aux soins, guidance parentale, soutien psychologique), ...</p> <p>Lorsqu'un TGD est attribué FV25 contacte le service Altérité pour savoir si l'auteur bénéficie d'un contrôle judiciaire afin de sécuriser le parcours de la victime.</p> <p>Réunions de coordination mensuelles entre Altérité et FV25</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>Parquet - France Victimes Besançon 25 - Altérité (ADDSEA)</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Conseil Départemental – CIDFF – Solidarité Femmes – CMP - SIAO</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financements actuels • Altérité : DDCSPP, Administration Pénitentiaire, Fondation de France. • FV25 : Ministère de la Justice
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de coordination entre FV 25 et Altérité • Nombre d'avis à victime rendu par le Parquet ayant fait l'objet d'une suite

GROUPE DE PAROLES À VISÉE THÉRAPEUTIQUE DESTINÉS À DES PERSONNES AYANT EU RECOURS À LA VIOLENCE DANS LE CADRE DE LEUR COUPLE OU RISQUANT DE PASSER À L'ACTE

<p>CONTEXTE</p>	<p>A l'issue de leur prise en charge au sein du service Altérité (contrôle judiciaire ou Placement Extérieur) ou après avoir participé à stage de sensibilisation de France Victimes Besançon (composition pénale), certains hommes sollicitent la poursuite du soutien psychologique engagé.</p> <p>Par ailleurs, plusieurs personnes directement, par le biais de leur conjoint ou par l'intermédiaire de structures médico-sociales (CMP, AEMO, Centre Médico-Sociaux) ont sollicité ces deux associations pour bénéficier d'un espace thérapeutique spécifique à la question de la violence conjugale.</p>
<p>OBJECTIFS DE L'ACTION</p>	<p>Prévention des violences de couple en direction des auteurs de violences dans la perspective d'éviter la récidive (prévention de type tertiaire) ou en amont avant un passage à l'acte (de type secondaire) sur la base du volontariat, public ciblé par France Victimes 25 Besançon et Altérité (ADDSEA)</p>
<p>CONTENU Mode d'interventions</p>	<p>Prise en charge collective dans le cadre de groupes de paroles à visée thérapeutique animés par deux psychologues (FV25 et Altérité)</p> <p>Bénéficiaires : personnes avec ou sans contrainte pénale, personnes volontaires souhaitant intégrer le dispositif</p> <p>Une moyenne annuelle de 45 personnes.</p> <p>Participation financière possible des bénéficiaires.</p> <p>Cette prise en charge thérapeutique collective (avec des pairs confrontés aux mêmes problématiques) a pour objet d'amener les auteurs de violences conjugales à une reconnaissance de leurs actes et des conséquences individuelles, de couple, familiales et sociales que ces violences entraînent et de les accompagner vers une sortie de la spirale de la violence, à travers une meilleure compréhension des mécanismes en jeu, des déclencheurs internes et externes de leur violence, la mise en mots et l'élaboration du vécu de violence et des affects qui l'accompagnent.</p>
<p>PORTEURS DE L'ACTION</p>	<p>France Victimes 25 Besançon - Altérité / ADDSEA</p>
<p>PARTENAIRES DE L'ACTION</p>	<p>Procureur de la république – JAP- Services hospitaliers – CMP – Conseil Départemental</p>
<p>FINANCEMENT</p>	<p>FIPD - Ville de Besançon (à l'étude)</p>
<p>MODALITÉS D'ÉVALUATION</p>	<p>Nombre de groupes de parole organisés, nombre de participants aux groupes, nombre de sollicitations à la participation à cette action ayant abouties à une participation effective, questionnaire de satisfaction</p>

SUIVI ET ANALYSE DES CHIFFRES RELATIFS AUX PLAINTES DES VICTIMES ET DE L'ÉLOIGNEMENT DES AUTEURS

CONTEXTE	Dans le cadre de la compréhension du phénomène des violences faites aux femmes, il est important de disposer de chiffres révélant la réalité judiciaire du phénomène même si les chiffres ne représentent pas l'ensemble de la réalité.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Disposer de statistiques sur les violences faites aux femmes
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> A partir du tableau de suivi formalisé lors des réunions de travail du 1^{er} semestre 2019 et validé lors de la réunion du GT départemental du 21 juin : actualiser les chiffres chaque trimestre Disposer des chiffres relatifs à l'éloignement des auteurs de violences tous les 6 mois
PORTEURS DE L'ACTION	Dans le cadre de la mise en œuvre d'une cellule de suivi dédiée (cf circulaire du Ministère de l'intérieur du 3 septembre 2019) Centralisation des chiffres par le Cabinet du préfet : partenaires de l'EMS, police, gendarmerie et parquet
PARTENAIRES DE L'ACTION	Police, Gendarmerie, Parquet
FINANCEMENT	Pas de financement

RÉPONSE PÉNALE ET COORDINATION DES ACTEURS ASSOCIATIFS ET JUDICIAIRES

CONTEXTE	La rapidité de la réponse judiciaire et la coordination efficace de l'action des forces de sécurité intérieure, des Parquets et des juridictions pénales est primordiale pour lutter efficacement contre les violences faites aux femmes. Au-delà de la rapidité, l'efficacité de la réponse pénale réside dans sa capacité à mobiliser également l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge des victimes comme des auteurs.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Permettre une réponse pénale rapide mobilisant l'ensemble des acteurs concourant à la prise en charge des auteurs comme des victimes.
CONTENU Mode d'interventions	<ul style="list-style-type: none"> Transmission de toutes les informations relatives à la victime dès le début de la procédure à FRANCE VICTIMES lorsqu'un déferrement est envisagé. Transmission de toutes les pièces utiles au Juge d'application des peines lorsque la personne mise en cause est suivie, Transmission de toutes les pièces utiles au Juge aux affaires familiales, le cas échéant par le biais d'une saisine en ordonnance de protection
PORTEURS DE L'ACTION	Parquet de Montbéliard
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> France Victimes SPIP JAP
FINANCEMENT	Pas de financement
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan semestriel pour la première année de fonctionnement entre les différents partenaires de l'action pour évaluer l'adéquation entre le dispositif et les besoins ainsi que l'efficacité de la transmission des informations entre les partenaires de l'action Bilan annuel à l'issue
COMMENTAIRES	Prévoir la systématisation des transmissions pour qu'elles soient investies par les acteurs. Évaluation des canaux de transmission à prévoir (boîtes structurées, transmission papier...)

PROJET DE CRÉATION DE PLACES POUR LES AUTEURS DE VIOLENCES SUR LE SECTEUR DE MONTBÉLIARD

CONTEXTE	Dans le cadre de la politique de lutte contre les violences faites aux femmes, la mise en place de dispositifs à destination des auteurs de violences constitue un des axes d'amélioration de la politique intégrée de lutte contre les violences faites aux femmes.
OBJECTIFS DE L'ACTION	Mise en place d'un dispositif d'accueil des auteurs de violences sur Montbéliard
CONTENU Mode d'interventions	Création de 3 places CHRS pour les auteurs de violences
PORTEURS DE L'ACTION	N/A
PARTENAIRES DE L'ACTION	<ul style="list-style-type: none"> • Parquet • SPIP Montbéliard • Juge d'application des peines • France Victimes Montbéliard
FINANCEMENT	3 places CHRS
MODALITÉS D'ÉVALUATION	Bilan semestriel pour la première année de fonctionnement entre les différents partenaires de l'action pour évaluer l'adéquation entre le dispositif et les besoins ainsi que l'efficacité de la transmission des informations entre les partenaires de l'action Bilan annuel à l'issue
COMMENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> • Délais entre l'évaluation et l'inscription dans le dispositif • Évaluer avec FRANCE VICTIMES si la prise en charge des victimes est facilitée par ce dispositif • Évaluer avec SPIP si travail sur la place de la victime est facilité

4

ANNEXE :

**FICHE RÉFLEXE POUR
LES VIOLENCES AU SEIN
DU COUPLE DANS LE
DOUBS**

GUIDE DÉPARTEMENTAL DU DOUBS

Vous venez de subir des violences de votre conjoint, ex-conjoint, concubin, ex-concubin, partenaire de PACS ou ex :

> **C'est une infraction pénale !**

Vous vous rendez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie.

- > Commissariat Besançon - 2, avenue de la Gare d'Eau **17**
- > Commissariat Pontarlier - 16, rocade G, Pommidou **17**
- > Commissariat Montbéliard - avenue De Latrre de Tassigny **17**
- > Gendarmerie **17**

Vous êtes blessé-e, vous devez vous soigner. Vous ferez constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques.

- > Hôpital (CHRU) de Besançon - 3 bd Fleming **03 81 66 81 66**
- > Hôpital de Pontarlier - 2 fbg, Saint-Etienne **03 81 38 54 54**
- > Urgences SAMU **15**

Vous voulez faire constater vos traumatismes physiques et/ou psychologiques.

- > Service de médecine légale & victimologie - Hôpital St Jacques **03 81 21 83 95**
- > Auprès d'un médecin

Vous décidez de rester dans le logement du couple.

Vous pouvez demander l'éviction du conjoint violent, en saisissant en référé le juge aux affaires familiales du tribunal de grande instance de votre domicile.

- > TGI de Besançon - 1, rue Mégévard **03 81 65 13 00**
- > TGI de Montbéliard - rue Mozart **03 81 90 70 00**
- > Ordre des avocats de Besançon - 1, rue Mégévard **03 81 81 44 50**
- > Ordre des avocats de Montbéliard - rue Mozart

Vous décidez de quitter le logement de la famille, vous n'avez pas d'autres possibilités de logement : appelez le 115 jour et nuit 7j/7

Vous avez un emploi et devez le quitter parce que vous déménagez pour fuir, vous pouvez vous inscrire à l'agence locale de l'emploi, en qualité de demandeuse d'emploi indemnisée.

- > Pôle Emploi 25 **3949**

Vous pouvez contacter la CPAM pour solliciter un dossier individuel et le rattachement de vos enfants.

- mediation.cpam-doubs@assurance-maladie.fr **03 81 99 12 33**

Vous êtes sans ressources.

- Selon votre âge et votre situation familiale, vous avez des droits, adressez-vous à :
 - > CAF Besançon ou Montbéliard - Service social **03 81 47 57 30**
 - > Conseil départemental - Centre médico-social **03 81 25 83 00**
 - > Centre communal d'action sociale ou Maison de service au public (MSAP) de votre commune de résidence

AUTRES ADRESSES UTILES

ASSOCIATION SOLIDARITÉ FEMMES 25

Accueil/écoute/hébergement
15, rue des Roses 25000 Besançon **03 81 81 03 90**
Accueil et permanences téléphoniques de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h (sauf mardi et jeudi matin)
Permanences sur rendez-vous à Pontarlier, Valdahon, Baume-Les-Dames et Mortean (à venir)
www.solidaritefemmes25.org

ACCUEIL DE JOUR POUR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Accueil/écoute/hébergement
15, rue des Roses 25000 Besançon **03 81 81 03 90**
Accueil des femmes sans rendez-vous, seules ou avec leurs enfants, le lundi, le mercredi et le vendredi de 9h30 à 17h

ASSOCIATION SOLIDARITÉ FEMMES 90

Permanences sur le Pays de Montbéliard (Montbéliard, Audincourt, Héricourt, Valentigney et Lisle-sur-le-Doubs)
1 fois par mois sur rendez-vous **03 84 28 99 09**

ADDSSEA LE ROSEAU

Accueil/écoute/logement
4, rue Bertrand Russel 25000 Besançon **03 70 11 80 63**
alib@addsea.fr - www.addsea.fr

IDEEF 25 (INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET LES FAMILLES)

Espace Simone de Beauvoir
14, rue Violet 25000 Besançon **03 81 25 66 69**
Sur rendez-vous à Besançon ou dans l'une des 19 permanences dans le département
Permanence téléphonique le mercredi matin de 9h30 à 12h

ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES - FRANCE VICTIMES

AAVI de Besançon
1 ter, rue Delavalle 25000 Besançon **03 81 83 03 19**
aavibesancon@wanadoo.fr
AAVI de Montbéliard
12, rue Maurice Ravel 25200 Montbéliard **09 70 19 52 52**
contact@aavi.fr

ASSOCIATION DE FEMMES BÉNÉVOLES «TOUTES DES DÉESSES»

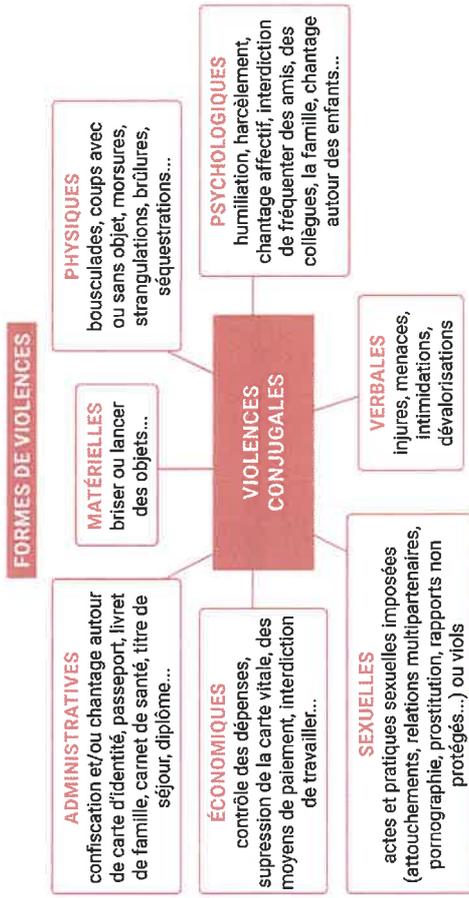
Ecoute et soutien
26, rue Pierre Vernier 25290 Ornans

DÉLÉGATION DÉPARTEMENTALE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ

DDCSP 25 **03 63 18 50 89**
11, rue Nicolas Bruand 25000 Besançon
melanie.geoffroy@doubs.gouv.fr

FICHE-RÉFLEXE À DESTINATION DES PROFESSIONNEL(LE)S

Et si la femme que vous accueillez était victime de violences ?



POINTS DE VIGILANCE

Les violences au sein du couple concernent tous les milieux sociaux, tous les âges, tous les niveaux d'étude, toutes les cultures.

- > Circonstances à risque : grossesse, séparation
- > Signes de coups et blessures
- > Comportement de la femme : contrainte dans son emploi du temps (pressée de rentrer), état dépressif
- > Comportement du conjoint : prise de pouvoir, problème d'addiction
- > Comportement des enfants : violence envers les autres, mauvais résultats scolaires...
- N'hésitez pas à poser des questions : «Avez-vous subi ou subissez-vous des violences dans votre vie, votre couple ?»

QUELLE POSTURE ADOPTER ?

- L'agresseur :
- > A l'inverse, le ou la professionnel(le) :
 - > l'humilie
 - > l'écoute avec attention, respect et bienveillance
 - > lui fait peur
 - > parle d'un ton calme avec empathie
 - > la dévalorise
 - > se montre disponible et crée un climat de confidentialité, ne banalise, ne minimise pas les faits
 - > l'isole
 - > l'aide à identifier les soutiens ou relais possibles dans son entourage
 - > la culpabilise
 - > la fait taire
 - > la fait taire
 - > l'agression, rappelle que les actes et les faits relatés sont punis par la loi, évalue le danger et prévoit un scénario de protection si besoin

Dans tous les cas, respectez le rythme et les décisions de la victime.



PRÉFET DU
DOUBS

MINISTÈRE DE
LA JUSTICE

DOUBS
le Département

b Grand
Besançon
Métropole

**Grand
Pontarlier**
Communauté
de communes

